



ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016

Rapport financier semestriel au 30 juin 2017



La présente actualisation du document de référence 2016 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 juillet 2017 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. La présente actualisation complète le document de référence 2016 de Veolia Environnement déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2017 sous le numéro D.17-0172. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le document de référence et ses actualisations pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

1 CHIFFRES CLÉS – INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	3
2 CAPITAL ET ACTIONNARIAT	4
2.1 Informations sur le capital et données boursières.....	4
2.2 Actionnariat de Veolia Environnement	8
2.3 Politique de distribution des dividendes	8
3 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	9
3.1 Faits marquants de la période	9
3.2 Informations comptables et financières	12
3.3 Financement	23
3.4 Opérations avec les parties liées	26
3.5 Evènements postérieurs à la clôture.....	26
3.6 Facteurs de risques.....	26
3.7 Perspectives	26
3.8 Annexes	27
3.9 Evènements récents depuis le dépôt du document de référence	28
4 ÉTATS FINANCIERS	29
4.1 Comptes consolidés intermédiaires résumés – 30 juin 2017	29
Notes annexes aux comptes consolidés	38
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.....	70
5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	71
5.1 Composition du conseil d'administration.....	71
6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	73
6.1 Procédures judiciaires et arbitrages	73
6.2 Documents accessibles au public.....	76
6.3 Contrôleurs légaux des comptes	76
6.4 Personnes responsables de l'actualisation du document de référence	77
6.5 Tables de concordance.....	78

1

CHIFFRES CLES – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Données en normes IFRS

(en millions d'euros)	30/06/2017	31/12/2016 ⁽⁵⁾	30/06/2016 ⁽⁵⁾	31/12/2015 ⁽⁵⁾
Chiffre d'affaires	12 346,5	24 187,0	11 835,1	24 737,7
EBITDA ⁽¹⁾	1 651,4	3 219,4	1 645,8	3 152,2
EBIT courant ⁽¹⁾	773,8	1 460,2	771,2	1 382,3
Résultat Net Courant part du Groupe ⁽¹⁾	295,2	596,6	322,8	565,4
Capacité d'autofinancement	1 353,9	2 610,2	1 360,2	2 546,0
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence ⁽²⁾	648,1	1 193,3	651,0	1 209,7
Résultat Net part du Groupe	204,6	383,1	252,0	437,7
Dividendes versés ⁽³⁾	440	401	401	384
Dividende par action versé au cours de l'exercice (en euros)	0,80	0,80	0,73	0,73
Total actif	37 259,0	37 949,2	36 174,0	37 103,3
Endettement financier net	8 561	7 812	8 678	8 170
Investissements industriels (y-compris nouveaux actifs financiers opérationnels)	-593	-1 597	-609	-1 576
Free Cash Flow Net (4)	-176	940	-140	856

(1) Comme indiqué dans sa communication 2014, le Groupe a décidé la mise en place de nouveaux indicateurs financiers à compter de l'exercice 2015, désormais utilisés dans la communication de ses résultats financiers et dont les définitions sont données section 3.8.3. du Document de référence 2016.

Ces nouveaux indicateurs sont : le Chiffre d'Affaires (nouvelle dénomination de l'indicateur Produit des Activités Ordinaires), l'EBITDA, l'EBIT Courant, et le Résultat Net Courant.

(2) Le résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence n'inclut pas les plus ou moins-values de cessions financières comptabilisées en résultat financier.

(3) Dividendes versés par la société mère.

(4) Le free cash-flow net correspond au free cash-flow des activités poursuivies i.e. somme de l'EBITDA, des dividendes reçus, de la capacité d'autofinancement financière, de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel moins les investissements industriels nets, les frais financiers courants cash, les impôts cash, les charges de restructuration et les dépenses de renouvellement.

(5) Conformément à la norme IFRS 5 "actifs non courants détenus en vue de la vente" les comptes de résultat des activités en cours de cession soit l'activité en Lituanie est présentée rétrospectivement sur une ligne distincte "résultat net des activités non poursuivies" sur l'ensemble des périodes présentées.

2

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

(CHAPITRE 2 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016)

2.1 Informations sur le capital et données boursières

2.1.1 CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2017, le capital social de Veolia Environnement¹ était de 2 816 824 115 euros divisé en 563 364 823 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 5 euros de valeur nominale chacune.

À la date du dépôt de la présente actualisation du document de référence, le capital social de la Société demeure inchangé.

¹ Dans le cadre de la présente actualisation du document de référence, sauf indication contraire, le terme la Société se réfère à la société anonyme Veolia environnement, les termes Groupe ou Veolia se réfèrent à Veolia Environnement et à l'ensemble des sociétés qu'elle consolide.

2.1.2 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) depuis le 20 juillet 2000, sous le code ISIN FR 0000124141-VIE, le code Reuters VIE. PA et le code Bloomberg VIE. FP. Le titre Veolia Environnement est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

Les actions de la Société font partie du CAC 40, principal indice publié par NYSE Euronext Paris, depuis le 8 août 2001.

Le tableau ci-dessous décrit les cours de bourse et les volumes de transactions en nombre de titres Veolia Environnement sur les dix-huit derniers mois sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Euronext Paris

Année (mois)	Cours (en euros)		Transaction en nombre de titres
	Plus haut	Plus bas	
2017			
Juin	19,860	18,450	53 110 452
Mai	20,145	17,285	67 224 589
Avril	17,685	16,775	53 488 564
Mars	17,560	15,285	66 235 657
Février	16,425	15,005	63 191 409
Janvier	16,540	15,025	59 872 650
2016			
Décembre	16,235	15,215	66 733 273
Novembre	19,995	16,075	82 489 307
Octobre	20,500	19,230	32 973 458
Septembre	20,975	19,070	50 236 422
Août	20,605	19,065	27 598 041
Juillet	20,070	18,665	32 896 354
Juin	20,710	18,010	49 380 965
Mai	20,965	19,090	41 038 046
Avril	21,730	20,385	35 330 991
Mars	21,365	20,135	43 797 328
Février	22,670	19,890	44 206 775
Janvier	21,195	20,330	43 984 984

Source : Bloomberg.

À la suite du retrait de Veolia Environnement de la cote du New York Stock Exchange (NYSE) de ses *American Depositary Receipts* (ADRs) la dernière cotation des ADRs au NYSE est intervenue le 22 décembre 2014. Depuis cette date, les ADRs sont négociés sur le marché hors cote américain (*US Over-The-Counter market*) sous le code VEOEY.

Par ailleurs, Veolia Environnement a annoncé le 12 décembre 2014 le maintien de son programme d'ADR, géré dorénavant par Deutsche Bank en tant que programme de niveau 1 (*sponsored level 1 facility*). Les porteurs d'ADR ont pu choisir de conserver leurs ADRs après le retrait de la cote du NYSE et la fin de l'enregistrement de la Société auprès de la *US Securities and Exchange Commission* (SEC).

2.1.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Programme EMTN

Un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) a été mis en place en juin 2001 pour un montant maximal de 4 milliards d'euros.

Ce montant maximal a été porté à 16 milliards d'euros le 13 juillet 2009.

Les principales émissions qui constituent l'encours de ce programme au 30 juin 2017 sont les suivantes :

Date de l'émission	Devise	Montant nominal de l'émission (en devises) (en millions)	Tirages complémentaires/ rachats partiels	Montant nominal de l'encours au 30 juin 2017 (en devises) (en millions)	Taux facial	Échéance
28 mai 2003	EUR	750				
Mars 2012	EUR		-130			
Juin 2013	EUR		-129			
Décembre 2013	EUR		-19	472	5,375 %	28 mai 2018
25 novembre 2003	EUR	700		700	6,125 %	25 novembre 2033
12 décembre 2005	EUR	600				
Juin 2013	EUR		-109			
Décembre 2013	EUR		-60	431	4,375 %	11 décembre 2020
24 mai 2007	EUR	1 000				
Décembre 2013	EUR		-150			
Avril 2015	EUR		-205	645	5,125 %	24 mai 2022
29 octobre 2007	GBP	500				
7 janvier 2008	GBP		150	650	6,125 %	29 octobre 2037
24 avril 2009	EUR	750				
Novembre 2014	EUR		-175			
Avril 2015	EUR		-113	462	6,75 %	24 avril 2019
6 juillet 2010	EUR	834				
Avril 2015	EUR		-196	638	4,247 %	6 janvier 2021
30 mars 2012	EUR	750		750	4,625 %	30 mars 2027
9 avril 2015	EUR	500		500	1,59 %	10 janvier 2028
4 octobre 2016	EUR	600		600	0,314 %	4 octobre 2023
4 octobre 2016	EUR	500		500	0,927 %	4 janvier 2029
30 mars 2017	EUR	650		650	0,672 %	30 mars 2022
30 mars 2017	EUR	650		650	1,496 %	30 novembre 2026

Au 30 juin 2017, l'encours du nominal du programme EMTN s'élevait à 7 737 millions d'euros, dont 7 265 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes

Veolia Environnement a émis le 8 mars 2016, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, des obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 15 mars 2021 pour un montant nominal de 700 millions d'euros. Ces obligations ne porteront pas intérêt et ont été émises à un prix de 102,75 % du pair, correspondant à un taux de rendement actuariel de -0,54 %. La valeur nominale d'exercice unitaire de ces obligations est de 29,99 euros, soit une prime de 47,50 % par rapport au cours de référence de l'action le jour de l'émission.

Au 30 juin 2017, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 700 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Émission publique sur le marché américain

Veolia Environnement a émis le 28 mai 2008 un emprunt obligataire enregistré auprès de l'US Securities and Exchange Commission d'un montant de 1,8 milliard de dollars américains à taux fixe en trois tranches. La première tranche de coupon 5,25 % est arrivée à échéance le 3 juin 2013. Le 19 décembre 2014, Veolia Environnement a procédé au remboursement anticipé du nominal restant sur la seconde tranche de coupon 6,00 % de maturité juin 2018. L'émission qui constitue l'encours est donc la troisième tranche (400 millions de dollars) de coupon 6,75 % de maturité juin 2038.

Au 30 juin 2017, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 400 millions de dollars américains, soit 351 millions d'euros équivalents, venant à échéance à plus d'un an.

Programme d'émission d'obligations sur le marché domestique chinois (Panda Bonds)

Veolia Environnement a enregistré le 16 août 2016 auprès de la National Association of Financial Market Institutional Investors un programme d'émission d'obligations sur le marché domestique chinois pour une durée de deux ans et pour un montant maximal de 15 milliards de renminbi.

Dans le cadre de ce programme, Veolia Environnement a émis le 1er septembre 2016, à l'occasion d'un placement privé auprès d'investisseurs chinois et internationaux, un emprunt obligataire d'un montant de 1 milliard de renminbi à échéance 2 septembre 2019. Cette obligation porte un coupon de 3,5%.

Au 30 juin 2017, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 1 milliard de renminbi, soit 129 millions d'euros équivalents, venant à échéance à plus d'un an.

Billets de trésorerie

Veolia Environnement dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 4 milliards d'euros.

Au 30 juin 2017, l'encours de billets de trésorerie émis par la Société s'élevait à 3 287 millions d'euros.

2.2 Actionnariat de Veolia Environnement

2.2.1 ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2017

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et les pourcentages de capital et de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires connus de Veolia Environnement au 30 juin 2017.

Depuis le 3 avril 2016 a été mis en place un droit de vote double pour les actionnaires détenant leur action au nominatif depuis 2 ans au moins en application de la loi Florange du 29 mars 2014.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous détenant directement ou indirectement environ 4 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société à la date de la présente actualisation du document de référence.

Actionnaires au 30 juin 2017	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote exerçables	Pourcentage des droits de vote**
Caisse des dépôts ⁽¹⁾	26 036 119 ⁽⁴⁾	4,62	52 072 238	52 072 238	8,94
Velo Investissement (Qatari Diar) ⁽²⁾	26 107 208	4,63	26 107 208	26 107 208	4,48
Veolia Environnement ⁽³⁾	13 774 835*	2,45	13 774 835*	0**	0**
Public et autres investisseurs	497 446 661	88,30	504 354 504	504 354 504	86,58
Total	563 364 823	100,00	596 308 785	582 533 950	100,00

* Au 30 juin 2017, Veolia Environnement autodétient 13 774 835 actions.

** Pourcentage des droits de vote par rapport aux droits de vote effectifs (les titres autodétenus par Veolia Environnement étant privés de droit de vote).

(1) Sur la base du relevé des actionnaires nominatifs au 30 juin 2017 établi par la Société Générale (établissement teneur de compte) et sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2017. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de la Caisse des dépôts et Consignations date du 23 septembre 2016 (Décision et Information AMF n°216C2179 du 26 septembre 2016).

(2) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2017.

(3) Actions autodétenues et privées de droit de vote. Cette information figure dans la déclaration mensuelle des opérations réalisées par Veolia Environnement sur ses propres titres auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 juillet 2017.

(4) Actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre engagement liant un ou plusieurs actionnaires de la Société et il n'existe aucune clause de pactes d'actionnaires ou de conventions auxquels la Société est partie susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre ni pacte ou convention de cette nature auxquels seraient parties des filiales significatives non cotées de la Société autre que les options d'achat conclues avec EDF, mentionnées au chapitre 4, section 4.1 *infra* (note 3.4.1 des notes annexes des états financiers consolidés) et chapitre 8, section 8.3 *infra* du document de référence 2016 et au chapitre 4, section 4.1 *infra* (note 3.3.1 des notes annexes des états financiers consolidés) de la présente actualisation du document de référence.

Aucun tiers n'exerce de contrôle sur Veolia Environnement et il n'existe, à la connaissance de la Société aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, entraîner un changement ou une prise de contrôle de la Société.

2.3 Politique de distribution des dividendes

2.3.1 DIVIDENDES VERSES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	Dividende 2012	Dividende 2013	Dividende 2014	Dividende 2015	Dividende 2016
Dividende brut par action	0,70	0,70	0,70	0,73	0,80
Dividende net par action	0,70*	0,70*	0,70*	0,73*	0,80*
MONTANT GLOBAL DU DIVIDENDE DISTRIBUE**	355 494 245	374 246 447	383 952 678	401 183 799	439 772 185

* Le dividende est éligible à l'abattement de 40 %.

** Montants réglés par la Société.

3

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

(CHAPITRE 3 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016)

3.1 Faits marquants de la période

3.1.1 CONTEXTE GENERAL

La performance du Groupe au cours du premier semestre est marquée principalement par :

- Forte hausse du chiffre d'affaires : +4,4% à change constant, à 12 346 millions d'euros
 - Croissance du chiffre d'affaires à change constant au 2nd trimestre (+4,4%) en ligne avec l'augmentation constatée au 1^{er} trimestre (+4,5%)
 - Croissance soutenue en Europe
 - Poursuite de la forte croissance hors d'Europe
 - Pôle Travaux en voie de stabilisation

- Poursuite d'un fort dynamisme commercial

- Croissance des résultats en ligne avec les attentes
 - EBITDA de 1 651 millions d'euros, en hausse de +0,4% à change constant
 - Poursuite de la croissance du chiffre d'affaires
 - Réductions de coûts en ligne avec l'objectif annuel, à 126 millions d'euros
 - Faible indexation tarifaire
 - Surcoûts temporaires et non récurrence d'éléments favorables de 2016
 - EBIT courant de 774 millions d'euros en hausse de +0,6% à change constant
 - Résultat net courant de 295 millions d'euros, en hausse de 4,4% à change constant hors plus-values
 - Endettement financier net en baisse de 117 millions d'euros par rapport à fin Juin 2016 retraité

- Objectifs 2017 pleinement confirmés

3.1.2 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU GROUPE

Acquisitions

Uniken

L'acquisition de la société Uniken, spécialisée dans le traitement des déchets industriels et dangereux et située dans la région d'Ulsan en Corée, a été réalisée le 28 février 2017 pour un montant de 66 millions d'euros en valeur d'entreprise.

Enovity

Le Groupe a acquis Enovity, une société de services énergétiques du bâtiment basée à San Francisco, le 9 janvier 2017, pour un montant de 28 millions d'euros en valeur d'entreprise.

Développements commerciaux

Dans la continuité du dynamisme commercial du Groupe en 2016, Veolia a remporté de nombreux succès commerciaux au cours du premier semestre 2017. Parmi les plus significatifs, il convient de souligner :

- Dans le municipal, Veolia a notamment remporté un contrat pour la conception, la construction et la gestion de la plus grande unité de valorisation énergétique des déchets d'Amérique Latine, à Mexico (contrat représentant un chiffre d'affaires cumulé de 886 millions d'euros sur 30 ans), un contrat de services de recyclage et de gestion des déchets des quatre quartiers sud de Londres (contrat de 209 millions de livres sur 8 ans), un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de la métropole européenne de Lille (contrat d'une durée de 12 ans représentant un chiffre d'affaires cumulé de 295 millions d'euros), ainsi qu'un contrat portant sur la construction d'installations de traitement et de distribution d'eau dans la région du Greater Matale au Sri Lanka (contrat de 156 millions d'euros).
- Sur les marchés industriels, Veolia a notamment remporté trois contrats de services énergétiques en Chine pour un montant total de 864 millions d'euros, relatifs à la gestion de la performance énergétique du site de Hongda Chemical dans l'industrie chimique (contrat de 335 millions d'euros sur 10 ans), à la construction et l'exploitation d'une installation d'eau réfrigérée pour un data center à Pékin (contrat de 188 millions d'euros sur 20 ans), ainsi qu'à la production d'électricité et de vapeur à partir de biomasse pour des clients de l'industrie chimique et de la construction (contrat de 341 millions d'euros sur 25 ans).

3.1.3 FINANCEMENT DU GROUPE

Émission d'un emprunt obligataire de 1,3 Milliard d'Euros en deux tranches

Dans le cadre de son refinancement, Veolia Environnement a émis, en mars 2017, un emprunt obligataire de 1,3 milliard d'euros qui se décompose en deux tranches d'un montant de 650 millions d'euros chacune, la première à échéance Mars 2022 (5 ans) portant un coupon de 0,672 % et la seconde à échéance Novembre 2026 (10 ans court) portant un coupon de 1,496 %. Elles ont été émises au pair.

Les produits de l'émission serviront aux besoins de financement des opérations courantes de la Société.

Évolution des emprunts obligataires

Veolia Environnement a remboursé, à leurs échéances respectives : le 16 janvier 2017, une souche obligataire euro pour un montant nominal de 606 millions d'euros, le 19 mai 2017, une souche obligataire euro pour un montant nominal de 350 millions d'euros, le 28 juin 2017, une souche obligataire euro pour un montant nominal de 250 millions d'euros et, le 29 juin 2017, une souche obligataire en renminbi pour un montant nominal de 65 millions d'euros équivalents.

Confirmation de la perspective de crédit

En juin 2017, S&P et Moodys ont confirmé la notation de crédit de Veolia Environnement, respectivement à A-2/BBB avec une perspective stable, et P-2/Baa1 également à perspective stable.

Païement du dividende

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 avril 2017 a fixé le dividende au titre de l'exercice 2016 à 0,80 euro par action. Ce dividende a été versé en numéraire le 26 avril 2017 pour un montant total de 440 millions d'euros.

3.1.4 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Assemblée générale mixte de Veolia Environnement le 20 avril 2017

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Veolia Environnement, réunie à la Maison de la Mutualité, le jeudi 20 avril 2017, sous la présidence de M. Antoine Frérot, Président-directeur général de la Société, a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises.

L'Assemblée a notamment :

- approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2016 ;
- fixé le dividende en numéraire au titre de l'exercice 2016 à 0,80 euro par action. Ce dividende a été détaché de l'action le 24 avril 2017 et mis en paiement à compter du 26 avril 2017 ;
- renouvelé les mandats d'administrateur de la Caisse des dépôts et consignations, représentée par M. Olivier Mareuse, Mme Marion Guillou et M. Paolo Scaroni pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- renouvelé le mandat de commissaire au compte titulaire de la société ERNST & YOUNG et Autres pour une durée de six exercices expirant en 2023 à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 concernant M. Antoine Frérot ;
- approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président-directeur général au titre de l'exercice 2017 ;
- modifié l'article 12 des statuts relatif à la durée des fonctions du vice-président.

À l'issue de cette Assemblée Générale Mixte, le conseil d'administration de Veolia Environnement se compose de dix-sept administrateurs dont deux administrateurs représentant les salariés et six administratrices (40%¹) ainsi que de deux censeurs :

- M. Antoine Frérot, Président-directeur général ;
- M. Louis Schweitzer, Vice-Président et administrateur référent ;
- Mme Homaira Akbari ;
- M. Jacques Aschenbroich ;
- Mme Maryse Aulagnon ;
- M. Daniel Bouton ;
- Caisse des dépôts et consignations, représentée par M. Olivier Mareuse ;
- Mme Isabelle Courville ;
- Mme Clara Gaymard ;
- Mme Marion Guillou ;
- M. Baudouin Prot ;
- Qatari Diar Real Estate Investment Company, représentée par M. Nabeel Mohammed Al-Buenain ayant remplacé M. Khaled Al Sayed le 30 mars 2017 ;
- Mme Nathalie Rachou ;
- M. Paolo Scaroni ;
- M. Guillaume Texier ;
- M. Pavel Páša, administrateur représentant les salariés ;
- M. Pierre Victoria, administrateur représentant les salariés ;
- M. Paul-Louis Girardot, censeur ;
- M. Serge Michel, censeur.

Les quatre comités du conseil d'administration sont composés comme suit :

- Comité des comptes et de l'audit : M. Daniel Bouton (Président), Mme Homaira Akbari, M. Jacques Aschenbroich, Mme Nathalie Rachou et M. Pierre Victoria (administrateur représentant les salariés).
- Comité des nominations : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon et M. Paolo Scaroni.
- Comité des rémunérations : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Daniel Bouton, Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou et M. Pierre Victoria (administrateur représentant les salariés).
- Comité recherche, innovation et développement durable : M. Jacques Aschenbroich (Président), Mme Isabelle Courville, Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou, M. Pavel Páša (administrateur représentant les salariés) et M. Guillaume Texier.

¹ Hors administrateurs représentant les salariés.

3.2 Informations comptables et financières

3.2.1 PREAMBULE

Évolution des normes sur les concessions

Dans le cadre des contrats de concession conclus avec les collectivités locales, les infrastructures sont comptabilisées, selon le cas, en actif incorporel, en créance financière ou une combinaison des deux. Veolia peut avoir une obligation de paiement vis-à-vis du concédant pour utiliser ces actifs.

L'IFRIC a statué sur ces paiements en juillet 2016 et a conclu que dans le cas de paiements fixes du concessionnaire, un actif et une dette devaient être enregistrés (modèle incorporel).

Veolia a ainsi procédé au recensement des contrats et appliqué les nouvelles dispositions IFRIC 12 rétroactivement au 1er janvier 2015 : les contrats concernés les plus significatifs sont ceux de nos concessions d'eau en République Tchèque et Slovaquie.

Les données au 30 juin 2016 ont donc été retraitées de l'application de l'interprétation IFRIC 12. Les impacts sont présentés en annexes du présent rapport d'activité.

Les données au 30 juin 2017, commentées dans le présent rapport d'activité incluent les impacts des retraitements liés à l'application de l'interprétation IFRIC 12. Ceux-ci s'élèvent à 105,3 millions d'euros en EBITDA, 47,3 millions d'euros en EBIT Courant, et 3,8 millions en résultat net courant part du Groupe.

Lituanie

Au 30 juin 2017, le désengagement en cours des activités lituaniennes de Veolia, motivé par la fin d'un contrat majeur ainsi que le processus de cession de ses autres activités, a conduit le Groupe à traiter la Lituanie en résultat des activités non poursuivies, conformément à l'application de la norme IFRS 5.

3.2.2 CHIFFRES CLES

(en millions d'euros) (4)	30 juin 2016 publié	Retraitements IFRIC 12 et IFRS 5 ⁽³⁾	30 juin 2016 retraité	30 juin 2017 y.c IFRIC12	Variation en courant	Variation à change constant
Chiffre d'affaires	11 955,9	-120,8	11 835,1	12 346,5	+4,3%	+4,4%
EBITDA	1 580,3	65,5	1 645,8	1 651,4	+0,3%	+0,4%
Marge d'EBITDA	13,2%		13,9%	13,4%		
EBIT Courant ⁽¹⁾	749,7	21,5	771,2	773,8	+0,3%	+0,6%
Résultat net courant – part du Groupe	341,7	-18,9	322,8	295,2	-8,6%	-8,7%
Résultat net courant – part du Groupe, hors plus ou moins-values de cessions financières nettes d'impôt et des minoritaires	301,1	-18,9	282,2	294,0	+4,2%	+4,4%
Résultat net – part du Groupe	251,2	0,8	252,0	204,6		
Investissements industriels	553	56	609	593		
Free cash-flow net ⁽²⁾	-105	-35	-140	-176		
Endettement financier net	8 678	-	8 678	8 561		

(1) Y compris la quote-part de résultat net courant des co-entreprises dans le prolongement des activités du Groupe et entreprises associées.

(2) Le free cash-flow net correspond au free cash-flow des activités poursuivies i.e. somme de l'EBITDA, des dividendes reçus, de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel, de la capacité d'autofinancement financière, moins les frais financiers nets, les investissements industriels nets, les impôts versés, les dépenses de renouvellement, les charges de restructuration et les autres charges non courantes.

(3) Les retraitements au 30 juin 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 ainsi que le classement de la Lituanie en activité non poursuivie conformément à la norme IFRS 5 (cf. Annexes).

(4) Les définitions des indicateurs sont données à la section 3.8.3 du Document de référence 2016.

Les principaux impacts de change sont les suivants :

Impacts de change au 30 juin 2017 (vs 30 juin 2016 retraité)	%	(M€)
Chiffre d'affaires	-0,1%	-14,5
EBITDA	-0,1%	-1,0
EBIT Courant	-0,3%	-2,0
Résultat net courant	+0,1%	+0,4
Endettement financier net (vs juin 2016 retraité)	-1,3%	-110,0
Endettement financier net (vs décembre 2016)	-1,7%	-129,0

Chiffre d'affaires consolidé du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 12 346,5 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 11 835,1 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité, soit une progression de +4,4% à change constant. Hors activité Travaux¹ et hors impact du prix des énergies, le chiffre d'affaires est en augmentation de +5,0% à change constant.

L'évolution du chiffre d'affaires sur le deuxième trimestre 2017 est, comme au premier trimestre, marquée par un dynamisme favorable sur quasiment l'ensemble des zones :

Variations à change constant	1 ^{er} trimestre 2017	2 ^{ème} trimestre 2017
France	-1,5%	-0,4%
Europe hors France	+7,2%	+4,4%
Reste du Monde	+11,8%	+10,8%
Activités mondiales	-3,2%	+1,7%
Groupe	+4,5%	+4,4%
Groupe hors Travaux et prix des énergies	+5,9%	+4,1%

Par segment, l'évolution du chiffre d'affaires par rapport au 30 juin 2016 retraité se détaille comme suit :

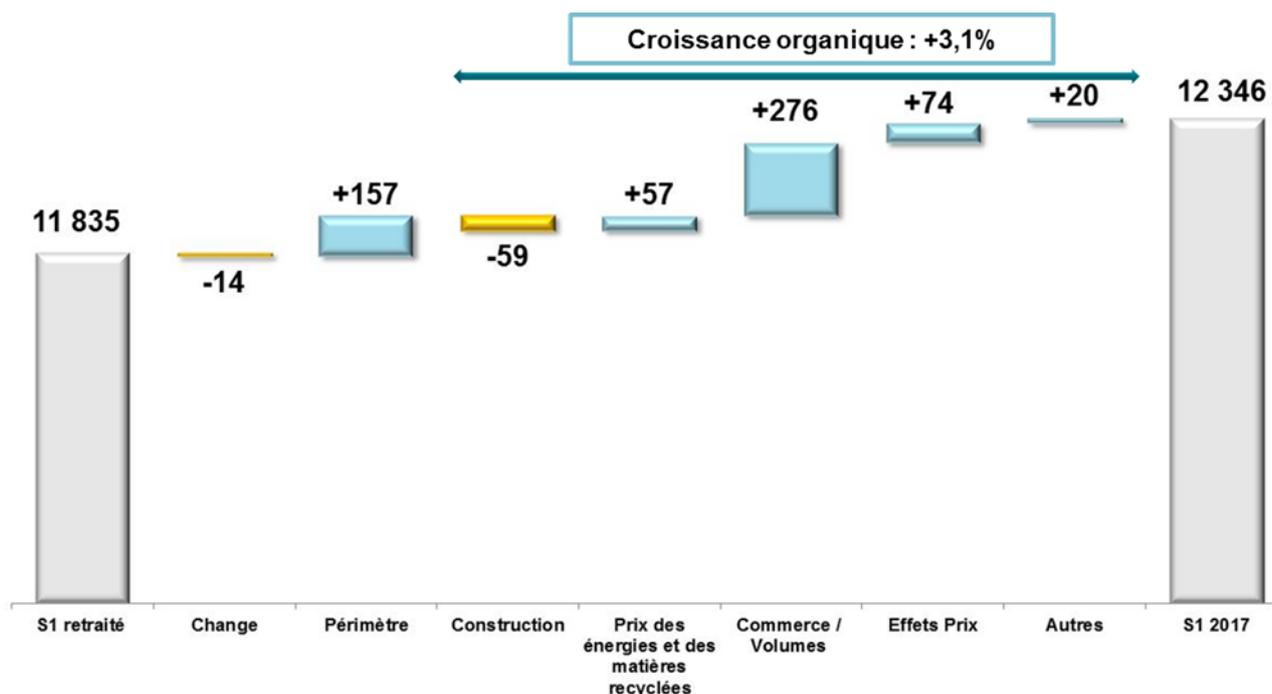
(en millions d'euros)	30 juin 2016 retraité	30 juin 2017	Variation 2016 / 2017		
			en courant	à change constant	à périmètre et change constants
France	2 688,3	2 663,4	-0,9%	-0,9%	+1,4%
Europe, hors France	4 082,8	4 233,6	+3,7%	+5,9%	+4,4%
Reste du monde	2 832,6	3 227,7	+13,9%	+11,3%	+5,4%
Activités mondiales	2 218,6	2 204,0	-0,7 %	-0,7%	-0,3%
Autres	12,8	17,9	+39,7%	+39,5%	+39,5%
Groupe	11 835,1	12 346,5	+4,3%	+4,4%	+3,1%

- Chiffre d'affaires en léger repli en **France** (-0,9% en courant par rapport au 30 juin 2016 retraité, et +1,4% à périmètre constant) : le recul de l'Eau (-0,9% à périmètre constant) est compensé par la croissance dans les Déchets (+4,1% à périmètre constant).
 - Le chiffre d'affaires de l'Eau, 1 431,5 millions d'euros, est en léger retrait de -0,7% par rapport au 30 juin 2016 retraité, sous l'effet des indexations tarifaires en diminution de -0,3% et des effets commerciaux négatifs partiellement compensé par la hausse des volumes (+0,4%) ;
 - L'activité Déchets est en diminution de -1,2% par rapport au 30 juin 2016 retraité, mais progresse de 4,1% à périmètre constant à 1 231,9 millions d'euros, retraité de l'impact de la cession de Martin Recycling le 30 novembre 2016. La poursuite d'un développement commercial avec des gains de contrats significatifs (contrat de Nancy...) s'accompagne de la hausse des volumes mis en décharge (+2,4%), ainsi que de l'accroissement du prix des matières recyclées (+15% sur le papier).

¹Les Travaux concernent les activités ingénierie et construction du Groupe (principalement chez Veolia Water Technologies et la SADE), ainsi que les travaux réalisés dans le cadre des contrats d'exploitation.

- **L'Europe hors France** (hors Lituanie classée en activité non poursuivie) est en progression de +5,9% à change constant par rapport au 30 juin 2016 retraité, et affiche une bonne dynamique dans les principaux pays :
 - Au Royaume Uni, le chiffre d'affaires de 1 000,4 millions d'euros est en hausse de +4,5% à change constant, grâce à la bonne performance des PFI (avec un taux de disponibilité moyenne des incinérateurs de 94,8%), l'impact positif des nouveaux contrats dans les Déchets en 2016 et en 2017 (St Albans, Southend on Sea, Army 2020), la hausse de l'activité Travaux et la hausse du prix des matières recyclées (papier, ferrailles et métaux) ;
 - En Europe Centrale et Orientale, le chiffre d'affaires s'établit à 1 493,2 millions d'euros et croît de +10,4% à change constant par rapport au 30 juin 2016 retraité. Cette hausse est portée :
 - Dans l'Energie : par un effet climat globalement positif (+28,4 millions d'euros), par l'augmentation des volumes de chaleur et d'électricité vendus en Pologne, et par l'impact des développements récents réalisés par le Groupe : Prague Rive Gauche, dorénavant Veolia Energie Praha (+20,5 millions d'euros) ;
 - Dans l'Eau : par la hausse des volumes d'eau facturée et nouveau contrat en Arménie ;
 - En Europe du Nord, le chiffre d'affaires de 1 195,4 millions d'euros est en hausse de +3,4% à change constant par rapport au 30 juin 2016 retraité. L'Allemagne, principal pays contributeur (886 millions d'euros), bénéficie de la hausse des prix des matières recyclées et des services, ainsi que de bons volumes dans les Déchets. Par ailleurs, des gains de contrats notamment en Suède dans les Déchets sont venus améliorer le chiffre d'affaires.
- Forte progression de +11,3% à change constant par rapport au 30 juin 2016 retraité du chiffre d'affaires du **Reste du monde**, dans la plupart des géographies :
 - Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord est en hausse de +16,7% à change constant à 1 040,4 millions d'euros. Il bénéficie de l'intégration des actifs de la division Produits Sulfurés de Chemours (+106,9 millions d'euros), et de l'acquisition d'une société de services énergétiques du bâtiment (Enovity) en janvier 2017. Par ailleurs, la bonne performance des activités Municipal et Commercial est portée par la hausse du prix de l'électricité et du gaz; cette progression est atténuée par la poursuite des difficultés dans les services industriels ;
 - Forte progression du chiffre d'affaires en Amérique Latine (+23,7% à change constant) grâce à la hausse des tarifs notamment en Argentine, à l'impact positif de l'acquisition de la décharge de Pedreira au Brésil en mai 2016 et du démarrage du contrat Santa Marta (Eau) en Colombie en avril 2017 ;
 - Le chiffre d'affaires de la zone Asie est en nette progression de +18,9% à change constant. En Chine, la forte croissance du chiffre d'affaires (+36,6%) résulte de l'impact de nouveaux contrats (Sinopec et Hongda) dans l'Eau industrielle, de la progression des volumes vendus dans l'Energie Municipale et dans les Déchets. Le chiffre d'affaires du Japon progresse également porté par le développement de l'Eau municipale et grâce à l'acquisition de Renova en août 2016. En Corée, l'acquisition d'Uniken dans les Déchets industriels impacte favorablement le chiffre d'affaires ;
 - Le chiffre d'affaires de la zone Pacifique est stable (-0,2% à change constant au 30 juin 2017). Dans les Déchets, la bonne tenue des activités de traitements sont compensées par la baisse dans les services industriels ;
 - L'Afrique Moyen-Orient est en légère baisse de -1,3% à change constant.
- **Activités mondiales** : le chiffre d'affaires est quasi stable à -0,7% à change constant par rapport au 30 juin 2016 retraité : poursuite de la croissance des Déchets dangereux et stabilisation des travaux.
 - Les Déchets dangereux affichent une croissance de +2,8% à change constant, qui s'explique notamment par le redressement de l'activité recyclage des huiles ;
 - L'activité Design & Build reste en retrait de -5,1% à change constant, en lien avec le recentrage de l'activité Veolia Water Technologies mais le niveau des commandes progresse toutefois et l'activité de la SADE en France est en croissance sur le 1er semestre 2017.

L'évolution du chiffre d'affaires entre 2016 et 2017 peut s'analyser comme suit **par principaux effets** :



L'**effet change** de -14 millions d'euros (-0,1% du chiffre d'affaires) reflète principalement la variation de la livre sterling (-111,7 millions d'euros), du dollar australien (+28,0 millions d'euros), du dollar américain (+32,7 millions d'euros), et du real brésilien (+13,8 millions d'euros).

L'**effet périmètre** de +157 millions d'euros concerne principalement des développements réalisés en 2016 et 2017 : l'intégration des actifs de la division Produits Sulfurés de Chemours aux Etats-Unis (106,9 millions d'euros), l'acquisition d'Uniken en Corée du Sud (+10,6 millions d'euros), de Prague Rive Gauche en République tchèque renommé Veolia Energie Praha (+20,5 millions d'euros), l'acquisition d'Enovity (+18,8 millions d'euros), et de la décharge CDR Pedreira au Brésil (+16,5 millions d'euros), ainsi que la cession de Bartin Recycling dans les Déchets en France (-81,5 millions d'euros). A périmètre et change constants, la croissance du chiffre d'affaires s'élève à +3,1%.

Le chiffre d'affaires de l'**activité Construction** est en recul de -59 millions d'euros (+15 millions d'euros au 2nd trimestre 2017 vs -74 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2017) en raison de la baisse de l'activité Travaux dans les contrats de concession légèrement compensée par la bonne performance de la SADE en France.

L'impact du prix des énergies et des matières recyclées s'élève à 57 millions d'euros (versus -115 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016).

La dynamique commerciale connaît une amélioration significative (**effet Commerce / Volumes**) à +276 millions d'euros (versus +127 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016) :

- Augmentation de +127 millions d'euros, en lien avec la hausse des volumes vendus en Allemagne (Energie) et en Europe Centrale (Eau et Energie), la croissance solide dans les Déchets en Allemagne, de bons volumes dans l'Energie et les Déchets en Chine ainsi que la hausse des activités dans l'Eau et les Déchets en Amérique Latine, en partie compensés par la poursuite du recul des services industriels en Amérique du Nord et en Australie ;
- Effet commerce de +122 millions d'euros, grâce à de nombreux gains de contrats en Europe (dans les contrats multi services industriels), et à une bonne performance en Asie (dont le contrat de Sinopec en Chine pour 56 millions d'euros) ;
- L'impact du climat de +27 millions d'euros est favorable en Europe Centrale notamment au 2nd trimestre 2017 (+12 millions d'euros).

Les effets prix favorables (+74 millions d'euros) sont liés à des indexations tarifaires positives en Allemagne dans les Déchets, en Europe Centrale dans l'Eau et à l'impact significatif de la hausse du prix dans les Déchets en Argentine.

EBITDA

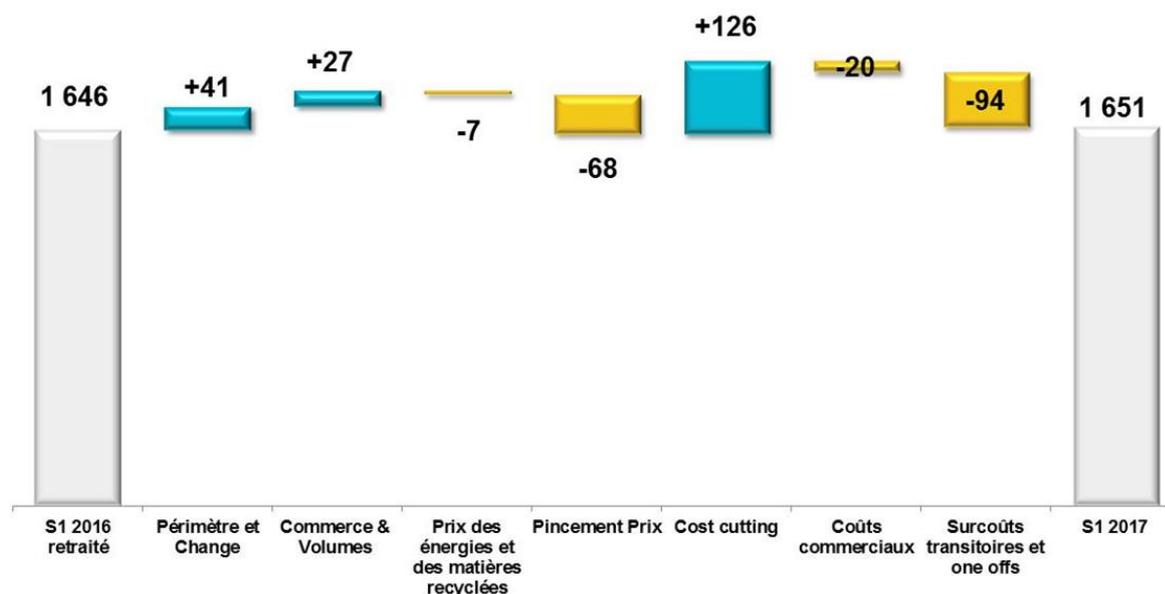
Au 30 juin 2017, l'EBITDA consolidé du Groupe s'élève à 1 651,4 millions d'euros, soit une augmentation de 0,4 % à change constant par rapport au 30 juin 2016 retraité. Le taux de marge passe de 13,9% en juin 2016 retraité à 13,4% en juin 2017.

L'évolution de l'EBITDA **par segment** est la suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2016 retraité	30 juin 2017	Variation 2016 / 2017	
			en courant	à change constant
France	359,4	375,3	+4,4%	+4,4%
Taux de marge EBITDA	13,4%	14,1%		
Europe, hors France	759,2	725,6	-4,4%	-3,2%
Taux de marge EBITDA	18,6%	17,1%		
Reste du monde	400,5	442,8	+10,6%	+8,3%
Taux de marge EBITDA	14,1%	13,7%		
Activités mondiales	116,8	104,1	-10,8%	-10,0%
Taux de marge EBITDA	5,3%	4,7%		
Autres	9,9	3,6	-63,2%	-64,2%
EBITDA	1 645,8	1 651,4	+0,3%	+0,4%
Taux de marge EBITDA	13,9%	13,4%		

- **En France**, l'EBITDA est en sensible amélioration portée par les économies de coûts :
 - Dans les métiers de l'Eau, l'EBITDA progresse de +2,4% au 30 juin 2017 grâce aux efforts significatifs de réductions des coûts, et une hausse des volumes (impact de +1,1%) que compensent cependant la poursuite d'impacts défavorables : des indexations tarifaires négatives et l'effet négatif de renégociations contractuelles.
 - Dans les Déchets, l'EBITDA est en forte hausse de +9,6%, et bénéficie également de réductions des coûts et de l'impact des développements commerciaux.
- Baisse de l'EBITDA en **Europe hors France** (hors Lituanie) à -3,2% à change constant qui s'explique par la combinaison de plusieurs effets :
 - En Europe Centrale et Orientale, l'EBITDA progresse de +2,5% principalement grâce à un effet climat favorable (+12,5 millions d'euros) dans l'Energie et des bons volumes dans l'Eau et ce, malgré les coûts de démarrage du nouveau contrat en Arménie ;
 - Baisse de l'EBITDA au Royaume Uni, malgré des gains d'efficacité opérationnelle, sous l'effet des coûts ponctuels relatifs à des arrêts techniques et de maintenance d'usines ;
 - La baisse de l'EBITDA de l'Europe du Nord principalement par des éléments non récurrents favorables au 1^{er} semestre 2016 (résolution d'un litige et remboursement d'assurance sur un sinistre).
- Croissance de l'EBITDA dans le **Reste du monde** de +8,3% :
 - Hausse de l'EBITDA aux Etats-Unis, essentiellement lié aux effets périmètre (+22,2 millions d'euros) avec l'intégration réussie des actifs de la division Produits Sulfurés de Chemours et l'acquisition d'Enovity, et à la bonne progression dans l'Energie (effet prix, nouveaux contrats), mais les services industriels sont toujours en baisse. L'activité Déchets dangereux est pénalisée par des arrêts techniques ;
 - Progression de l'EBITDA de l'Amérique Latine (+18,1 millions d'euros) expliqué principalement par des hausses tarifaires en Argentine ; les effets des acquisitions au Brésil et des nouveaux contrats en Colombie ;
 - Croissance soutenue de l'EBITDA en Chine de +14,4% dans toutes les activités : Energie municipale et industrielle, Eau industrielle (Sinopec) et Déchets (volumes enfouis et croissance du Toxique).
- Dans le segment **Activités mondiales**, le bénéfice de la restructuration de Veolia Water Technologies ainsi que la bonne performance des Déchets dangereux sont compensés par la non récurrence d'éléments favorables en 2016 (résolution favorable d'une fin de contrat). Veolia Water Technologies poursuit son plan de transformation via la standardisation de ses offres, des économies dans les achats et la baisse des coûts administratifs et commerciaux.

Par effet, l'évolution de l'EBITDA entre 2016 et 2017 peut s'analyser comme suit :



L'impact change sur l'EBITDA est négatif et s'élève à -1,0 million d'euros. Il reflète principalement la variation défavorable de la livre sterling (-15,1 millions d'euros), compensée par les effets favorables du real brésilien (+3,0 millions d'euros), du dollar australien (+2,3 millions d'euros), du dollar américain (+3,0 millions d'euros) et du zloty polonais (+3,0 millions d'euros).

L'effet périmètre de +42,0 millions d'euros concerne principalement des développements réalisés en 2016 : l'intégration des actifs de la division Produits Sulfurés de Chemours aux Etats-Unis, de Prague Rive Gauche en République tchèque, et de la décharge Pedreira au Brésil.

Les effets **Commerce et volumes** sont favorables à hauteur de +27 millions d'euros en raison du dynamisme commercial, notamment en Asie, des bons volumes, tant dans les Déchets que dans l'Eau et l'Energie en Europe Centrale grâce à une saison de chauffe qui s'est poursuivie jusqu'en avril, compensant l'effet toujours négatif des renégociations de l'Eau France, la perte de contrats en Italie et la baisse des services industriels aux Etats-Unis et en Australie.

Le **Prix des énergies et des matières recyclées** ont un impact globalement défavorable sur l'EBITDA (-7 millions d'euros) : l'évolution des tarifs chaleur et électricité (baisse en Europe centrale, hausse aux Etats-Unis) suit celle du prix d'achat des énergies entrantes. Par ailleurs, l'effet positif de la hausse des prix des matières recyclées au Royaume-Uni est compensé par la hausse des coûts du fuel dans les Déchets en France.

Le **Pincement Prix** est de -68 millions d'euros et concerne notamment l'Eau en France ainsi que des effets négatifs liés au démarrage de nouvelles activités (démantèlement de plates-formes, contrat d'Eau en Arménie...).

La **contribution des plans d'économies de coûts** s'élève à 126 millions d'euros, en ligne avec l'objectif annuel de 250 millions d'euros. Elle porte principalement sur l'efficacité opérationnelle (à hauteur de 47%), et les achats (31%), et concerne l'ensemble des géographies : la France (à hauteur de 32%), l'Europe hors France (24%), le Reste du monde (29%), les Activités mondiales (13%) et le Siège (2%).

Les **coûts transitoires et éléments ponctuels** incluent notamment la non récurrence d'éléments favorables du 1^{er} semestre 2016 (résolution d'un litige en Belgique, indemnités d'assurances reçues en Allemagne et d'une fin de contrat favorable chez Veolia Water Technologies), et des surcoûts d'assurance et de maintenance (notamment au Royaume-Uni) constatés au 1^{er} trimestre 2017.

EBIT Courant

L'EBIT Courant consolidé du Groupe au 30 juin 2017 s'établit à 773,8 millions d'euros, en progression de +0,6% à change constant par rapport au 30 juin 2016 retraité.

Les éléments de passage de l'EBITDA à l'EBIT Courant au 30 juin 2017 et 2016 sont les suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2016 retraité	30 juin 2017
EBITDA	1 645,8	1651,4
Dépenses de renouvellement	-135,6	-131,7
Amortissements (*)	-829,0	-847,4
Provisions, juste valeur et autres :	46,7	53,4
▪ Pertes de valeurs nettes courantes sur actifs corporels, incorporels et AFOs	1,4	10,1
▪ Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles, ajustements de juste valeur et autres	27,4	35,8
▪ Plus ou moins-values de cession industrielles	17,9	7,5
Quote-part du résultat net courant des co-entreprises et entreprises associées	43,3	48,1
EBIT Courant	771,2	773,8

(*) Y compris remboursement des actifs financiers opérationnels (AFO) à hauteur de -91,3 millions d'euros au 30 juin 2017 contre -104 millions d'euros au 30 juin 2016.

La légère croissance de l'EBIT Courant à change constant est le reflet :

- de la stabilité de l'EBITDA ;
- de l'augmentation des charges d'amortissement à change constant, en lien avec les effets périmètre, principalement aux Etats-Unis suite à l'acquisition des actifs de Chemours en juillet 2016, mais également au Brésil; hors impact périmètre, la charge d'amortissement est stable ;
- de la variation favorable des reprises nettes de provisions opérationnelles, en particulier sur les provisions pour remise en état des sites d'enfouissement technique en France et au Royaume Uni et sur les captives d'assurance (+15 millions d'euros), avec contrepartie EBITDA, pour un impact EBIT courant neutre ;
- des plus ou moins-values de cessions industrielles au 30 juin 2017 en retrait ;
- de la progression de la contribution des entités mises en équivalence, notamment en Chine.

L'effet change sur l'EBIT Courant est négatif de -2,0 millions d'euros et reflète principalement la variation de la livre sterling (-9,1 millions d'euros), du real brésilien (+2,2 millions d'euros), du dollar américain (+1,6 millions d'euros) et du dollar australien (+1,1 millions d'euros).

L'évolution de l'EBIT Courant **par segment** est la suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2016 retraité	30 juin 2017	Variation 2016 / 2017	
			en courant	à change constant
France	44,6	67,7	+51,8%	+51,8%
Europe, hors France	451,8	422,4	-6,5%	-5,4%
Reste du monde	213,9	242,4	+13,4%	+11,3%
Activités mondiales	70,3	48,7	-30,8%	-29,1%
Autres	-9,4	-7,2	-22,7%	-21,7%
EBIT Courant	771,2	773,8	+0,3%	+0,6%

Résultat financier

Le **coût de l'endettement financier net** est stable à -209,2 millions d'euros au 30 juin 2017, contre -208,9 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Les **autres revenus et charges financiers courants** s'élèvent à -70,1 millions d'euros au 30 juin 2017, contre -31,9 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité. Ils incluent principalement les intérêts sur passifs du domaine concédé (IFRIC 12) pour -44,5 millions d'euros et les charges et produits de désactualisation pour -19,8 millions d'euros. Les autres revenus et charges financiers courants incluent également les plus ou moins-values de cessions financières nettes à hauteur de 4,5 millions d'euros au 30 juin 2017 contre un montant de 40,6 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Charge d'impôt

Le taux d'impôt retraité au 30 juin 2017 est en retrait et s'affiche à 27,0%, contre 29,6% au 30 juin 2016 retraité.

Résultat net courant

Le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère s'établit à 295,2 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 322,8 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité. Hors plus ou moins-values de cessions financières nettes d'impôts et minoritaires, le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère est en augmentation de 4,4% à change constant, à 294,0 millions d'euros versus 282,2 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Le résultat net courant par action attribuable aux propriétaires de la société mère s'élève à 0,54 euro (non dilué) et 0,51 euro (dilué) au 30 juin 2017, versus 0,59 euro (non dilué) et 0,57 euro (dilué) au 30 juin 2016 retraité.

Résultat net

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère s'établit à 204,6 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 252,0 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

La baisse du résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère s'explique essentiellement par la variation des plus ou moins-values financières.

Le résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère ressort à 0,25 euro (non dilué) et 0,24 euro (dilué) au 30 juin 2017, contre 0,33 euro (non dilué) et 0,32 euro (dilué) au 30 juin 2016 retraité.

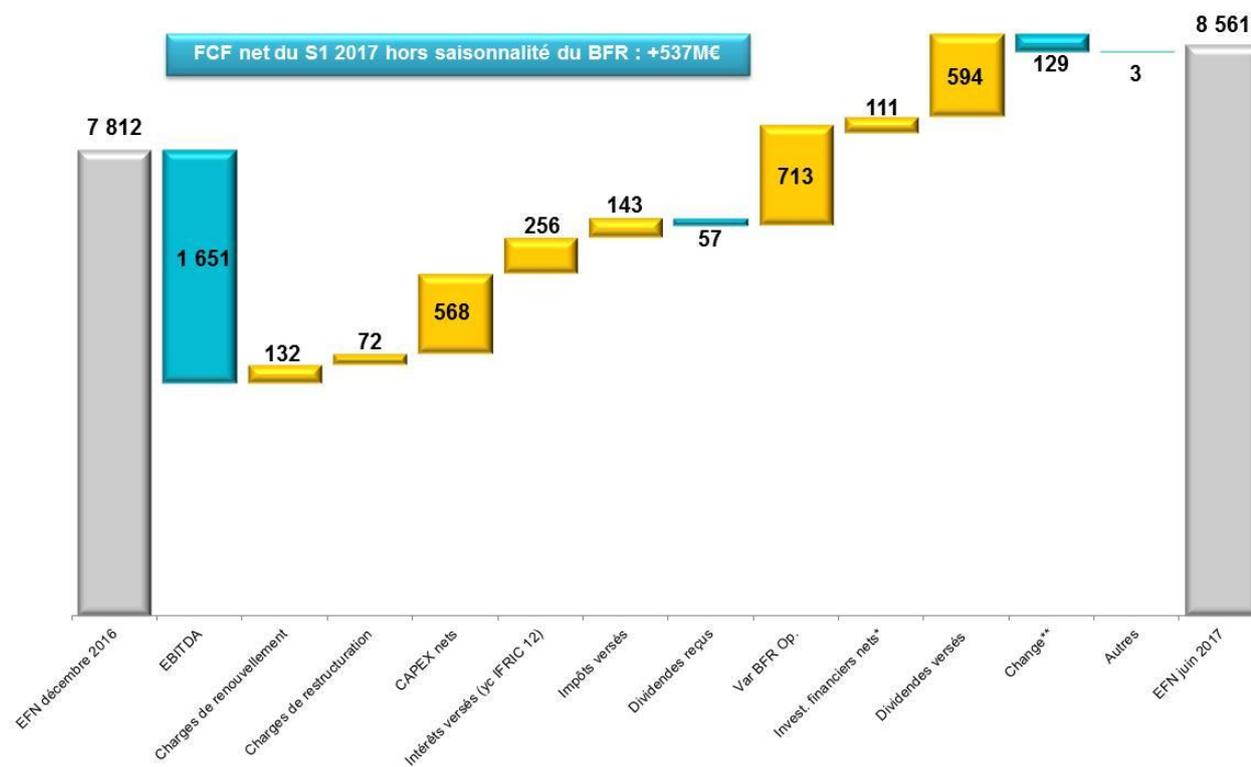
Financement

Le Free cash-flow net s'élève à -176 millions d'euros au 30 juin 2017, versus -140 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

L'évolution du free cash-flow net par rapport au 30 juin 2016 retraité reflète essentiellement la variation saisonnière défavorable du besoin en fonds de roulement opérationnel, la hausse des charges de restructuration, en partie compensées par la diminution des investissements industriels nets.

Au global, l'Endettement financier net s'établit à 8 561 millions d'euros, contre 7 812 millions d'euros au 31 décembre 2016 retraité.

Outre l'évolution du free cash-flow net (y compris la variation du BFR opérationnel), l'Endettement financier net est impacté par les investissements financiers nets à hauteur de -111 millions d'euros, ainsi que par un effet de change favorable de 129 millions d'euros sur le premier semestre et par les dividendes versés.



(*) Investissements financiers de -177 millions d'euros nets des cessions financières nettes des cessions financières de +66 millions d'euros

(**) Livre sterling principalement

3.2.3 CHIFFRES D'AFFAIRES PAR METIER

(en millions d'euros)	30 juin 2016 retraité	30 juin 2017	en courant	à change constant	à périmètre et change constants
Eau	5 336,3	5 415,7	1,5%	1,0%	1,2%
Déchets	4 173,5	4 378,4	4,9%	6,3%	3,8%
Énergie	2 325,3	2 552,4	9,8%	9,2%	6,5%
Groupe	11 835,1	12 346,5	4,3%	4,4%	3,1%

Eau

Le chiffre d'affaires de l'Eau est en légère progression à +1,0% à change constant, et de +2,3% à change constant hors activité Travaux et impact du prix des énergies par rapport au 30 juin 2016 retraité. Cette évolution s'explique par :

- Une hausse des volumes et un effet commercial positif à hauteur de +2,1% au global. L'augmentation des volumes en Europe Centrale et Orientale est en partie compensée par des effets commerce négatifs en France. Le chiffre d'affaires bénéficie également de développements commerciaux réalisés dans l'Eau industrielle, notamment le contrat de Sinopec en Chine à hauteur de +56 millions d'euros ;
- Un effet prix légèrement positif de +0,5% avec des hausses en Europe Centrale et en Amérique Latine compensées par des effets prix négatifs en France (-0,3%) ;
- Des Travaux en légère baisse de -0,8% : la baisse de l'activité est partiellement compensée par la progression des activités de la SADE en France.

Déchets

Le chiffre d'affaires de l'activité Déchets est en progression de +6,3% à change constant par rapport au 30 juin 2016 retraité (+3,8% à périmètre et change constants), en lien avec :

- Un effet périmètre de +2,4%, relatif notamment à l'acquisition de la Division Produits Sulfurés de Chemours aux Etats-Unis (+106,9 millions d'euros) partiellement compensé par la vente de Bartin (-81,5 millions d'euros) ;
- Un effet commerce et volumes de +0,6% : ralentissement des volumes aux Etats-Unis (services industriels toujours faibles) compensé par de nombreux gains de contrats, en particulier en France, au Royaume Uni et en Allemagne ;
- Un effet prix positif de +1,1% ;
- L'impact favorable de la hausse du prix des matières recyclées (+1,5%) et notamment du papier.

Énergie

Le chiffre d'affaires de l'activité Energie est en hausse de +9,2% à change constant par rapport au 30 juin 2016 retraité (+6,5% à périmètre et change constants). Cette évolution s'explique par :

- L'impact positif de la hausse des volumes et des développements commerciaux à hauteur de +4,4%, en lien avec la hausse des volumes d'énergie vendue en Europe Centrale et en Chine, ainsi que de nouveaux contrats d'efficacité énergétique ;
- Un effet climat favorable de 27 millions d'euros (soit +1,2%), notamment en Pologne et en République tchèque ;
- Un effet prix légèrement positif de +1,2% : la baisse des prix de chaleur et d'électricité en Europe est largement compensée par la hausse des prix aux Etats-Unis.
- Un effet périmètre de +2,8%, relatif à l'acquisition de Prague Rive Gauche en 2016, ainsi que d'une activité d'efficacité énergétique aux Etats-Unis en 2017 (Enovity) ;

3.2.4 AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

3.2.4.1 Charges financières nettes

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2016 retraité	Au 30 juin 2017
Coût de l'endettement financier net (1)	-208,9	-209,2
Gains nets / Pertes nettes sur les prêts et créances	8,8	1,4
Résultats sur actifs disponibles à la vente	3,0	2,3
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	-0,2	0,1
Résultat de change	-5,4	-7,8
Désactualisation des provisions	-20,6	-19,8
Intérêts sur passifs du domaine concédé	-44,8	-44,5
Autres	-13,3	-6,3
Autres revenus et charges financiers (2)	-72,5	-74,6
Plus ou moins-values de cessions financières (*)	40,6	4,5
Résultat financier (1)+(2)	-240,8	-279,3

(*) Y compris frais de cessions financières

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'établit à -209,2 millions d'euros au 30 juin 2017, versus -208,9 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Le coût de l'endettement financier net est stable grâce aux efforts du Groupe en matière de gestion dynamique compensant la hausse du coût de la dette en devise suite aux acquisitions hors de la zone Euro combinées à la hausse de l'écart des taux Euro contre devises

Le taux de financement reste également stable à 4,97% au 30 juin 2017 comme au 30 juin 2016.

Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers s'élèvent à -74,6 millions d'euros au 30 juin 2017, versus -72,5 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Les plus-values sur cessions financières comptabilisées au cours du premier semestre 2017 à hauteur de 4,5 millions d'euros sont en forte baisse par rapport au 40,6 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité. Au 30 juin 2016 retraité, les plus-values sur cessions financières incluaient la mise à juste valeur de la quote-part antérieurement détenue de participations en France et en Chine.

3.2.4.2 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt s'élève à -114,7 millions d'euros au 30 juin 2017, contre -125,5 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Le taux d'impôt courant au 30 juin 2017 est en légère diminution et s'affiche à 27,0% (versus 29,6% au 30 juin 2016 retraité) après retraitement de l'impact des cessions financières, des éléments non courants du résultat net des entités contrôlées et de la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence. Il s'explique principalement par une évolution de la répartition par pays des résultats fiscaux avant impôts.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2016 retraité	Au 30 juin 2017
Résultat avant impôt – Eléments courants (a)	530	494
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises et entreprises associées (b)	43	48
Dont plus ou moins-values de cessions financières (c)	41	4
Résultat avant impôt retraité – Eléments courants : d=a-b-c	446	442
Charge d'impôt retraitée (e)	-132	-119
Taux d'impôts retraité sur les éléments courants du compte de résultat (e) / (d)	29,6%	27,0%

3.2.4.3 Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence

Le résultat net des autres sociétés mises en équivalence (Transdev Group) s'élève à 13,5 millions d'euros au 30 juin 2017 (quote-part à 30%) versus 22,2 millions d'euros au 30 juin 2016 (quote-part à 50%).

3.2.4.4 Résultat net courant / Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 78,1 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 74,5 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est de 204,6 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 252,0 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère est de 295,2 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 322,8 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Compte tenu du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 30 juin 2017 qui s'élève à 550,7 millions en non dilué, et 574,5 millions en dilué, versus 550,3 millions en non dilué, et 566,2 millions en dilué au 30 juin 2016, le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action au 30 juin 2017 ressort à 0,25 euro en non dilué et 0,24 euro en dilué, contre 0,33 euro en non dilué et 0,32 euro en dilué au 30 juin 2016 retraité. Le résultat net courant par action attribuable aux propriétaires de la société mère au 30 juin 2017 ressort à 0,54 euro en non dilué et 0,51 euro en dilué, contre 0,59 euro en non dilué et 0,57 euro en dilué au 30 juin 2016 retraité.

L'effet dilutif pris en compte dans le calcul du résultat net par action concerne les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises en mars 2016.

Au 30 juin 2017 la formation du résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Courant	Non courant	Total
EBIT	773,8	-125,7	648,1
Coût de l'endettement financier net	-209,2	-	-209,2
Autres revenus et charges financiers	-70,1	-	-70,1
Résultat avant impôts	494,5	-125,7	368,8
Charge d'impôts sur les sociétés	-119,4	4,7	-114,7
Résultat net des autres sociétés mises en équivalence	-	13,5	13,5
Résultat net des activités non poursuivies	-	15,0	15,0
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-79,9	1,8	-78,1
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	295,2	-90,7	204,6

Au 30 juin 2016 retraité, le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère s'établissait de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Courant	Non courant	Total
EBIT	771,2	-120,2	651,0
Coût de l'endettement financier net	-208,9	-	-208,9
Autres revenus et charges financiers	-31,9	-	-31,9
Résultat avant impôts	530,4	-120,2	410,2
Charge d'impôts sur les sociétés	-132,3	6,8	-125,5
Résultat net des autres sociétés mises en équivalence	-	22,2	22,2
Résultat net des activités non poursuivies	-	19,6	19,6
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-75,3	0,8	-74,5
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	322,8	-70,8	252,0

Le tableau de passage de l'EBIT Courant au résultat opérationnel tel qu'il figure au compte de résultat est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016 retraité	30 juin 2017
EBIT Courant	771,2	773,8
Pertes de valeur sur goodwill et goodwills négatifs	1,6	-
Dotations nettes aux provisions non courantes	-	-1,6
Charges de restructuration	-100,0	-90,4
Perte de valeur BFR non courantes	-	-12,7
Frais de personnel – paiements en actions	-5,4	-4,9
Provisions et pertes de valeurs nettes non courantes sur actifs corporels, incorporels, AFOs et autres	-9,2	-13,2
Coûts d'acquisition de titres avec ou sans prise de contrôle	-7,2	-2,9
Total des éléments non courants	-120,2	-125,7
Résultat opérationnel après QPRN des entités mises en équivalence	651,0	648,1

Les charges de restructuration au 30 juin 2017 sont liées aux activités Eau en France à hauteur de -66,5 millions d'euros. Les provisions et pertes de valeurs BFR non courantes sont principalement liées aux Activités mondiales.

3.3 Financement

3.3.1 ÉVOLUTION DU FREE CASH-FLOW NET ET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le tableau ci-après récapitule la variation de l'Endettement Financier Net et du free cash-flow net :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2016 retraité	Jun 2017
EBITDA	1 646	1 651
Investissements industriels nets	-575	-568
Variation BFR opérationnel	-688	-713
Dividendes reçus des entités mises en équivalence et des co-entreprises	41	57
Dépenses de renouvellement	-136	-132
Autres charges non courantes et charges de restructuration	-36	-72
Intérêts sur passifs du domaine concédé	-45	-44
Éléments financiers (intérêts versés courants et capacité d'autofinancement financière)	-210	-212
Impôts payés	-137	-143
Free cash-flow net, avant versement du dividende, investissements financiers et cessions financières	-140	-176
Dividendes versés	-570	-594
Investissements financiers nets	-391	-111
Variation des créances et autres actifs financiers	245	-14
Emissions / remboursement de titres super subordonnés	18	-
Augmentation de capital	-	23
Free cash-flow	-838	-872
Effets de change et autres variations (*)	329	122
Variation	-509	-749
Endettement Financier Net à l'ouverture	-8 169	-7 812
Endettement Financier Net à la clôture	-8 678	-8 561

(*) Les effets de change et autres variations au 30 juin 2017 incluent l'impact favorable du dollar américain, de la livre sterling, du dollar hongkongais et du renminbi et l'impact défavorable du zloty polonais.

Hors saisonnalité lié au BFR opérationnel (-713 millions d'euros en 2017, et -688 millions d'euros en 2016), le Free cash-flow net s'établit à +537 millions d'euros au 30 juin 2017 (versus +548 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité).

L'évolution du Free cash-flow net par rapport au 30 juin 2016 retraité (-36 millions d'euros) reflète essentiellement l'augmentation des coûts de restructuration.

3.3.2 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET FINANCIERS

3.3.2.1 Investissements industriels

Le volume total des investissements industriels bruts, y compris nouveaux actifs financiers opérationnels, réalisés par le Groupe s'est élevé à 593 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 609 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Les investissements industriels par **segment**, hors activités non poursuivies, varient de la façon suivante :

Juin 2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Maintenance et défense du portefeuille	Croissance discrétionnaire	Total investissements industriels bruts	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France	142	2	144	-6	138
Europe hors France	190	30	220	-12	208
Reste du monde	137	35	172	-3	169
Activités mondiales	42		42	-4	38
Autres	15		15		15
Total investissements industriels	526⁽¹⁾	67	593⁽²⁾	-25	568

(1) Dont investissements de maintenance à hauteur de 278 millions d'euros, et investissements de défense du portefeuille à hauteur de 248 millions d'euros.

(2) Dont nouveaux actifs financiers opérationnels à hauteur de 27 millions d'euros.

Juin 2016 <i>(en millions d'euros)</i>	Maintenance et défense du portefeuille	Croissance discrétionnaire	Total investissements industriels bruts	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France	141	5	146	-11	135
Europe hors France	220	30	250	-8	242
Reste du monde	127	38	165	-11	154
Activités mondiales	35	3	38	-4	34
Autres	10		10	-	10
Total investissements industriels	533⁽¹⁾	76	609⁽²⁾	-34	575

(1) Dont investissements de maintenance à hauteur de 284 millions d'euros, et investissements de défense du portefeuille à hauteur de 249 millions d'euros.

(2) Dont nouveaux AFO à hauteur de 44 millions d'euros.

A change constant, les investissements industriels bruts sont stables par rapport au 30 juin 2016.

Les investissements industriels bruts de croissance discrétionnaire sont en légère diminution par rapport au 30 juin 2016.

3.2.2.2 Investissements et cessions financiers

Les investissements financiers s'élèvent à -177 millions d'euros au 30 juin 2017 (y compris frais d'acquisition) et incluent notamment les impacts des acquisitions d'Enovity (+28 millions d'euros) et d'Uniken (+66 millions d'euros). Au 30 juin 2016 retraité, les investissements financiers (-442 millions d'euros) concernaient principalement l'acquisition de Kurion, de Pedreira, et de Prague Rive Gauche.

Les cessions financières s'élèvent à 66 millions d'euros au 30 juin 2017 (y compris frais de cession) et comprennent notamment les cessions d'Affinity au Royaume-Uni et de Beiyuan en Chine. Au 30 juin 2016, les cessions financières (52 millions d'euros) ne comprenaient pas de montant individuel significatif.

3.3.3 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPERATIONNEL

La variation du Besoin en Fonds de Roulement Opérationnel (hors activités non poursuivies) s'élève à -713 millions d'euros au 30 juin 2017, contre -688 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement Opérationnel par rapport à décembre 2016 s'explique principalement par l'effet de saisonnalité.

3.3.4 FINANCEMENT EXTERNE

3.3.4.1 Structure de l'endettement financier net

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes annexes aux comptes consolidés	Au 30 juin 2016 retraité	Au 30 juin 2017
Dettes financières non courantes	7.1.1	7 196,9	9 030,5
Dettes financières courantes	7.1.1	4 759,1	4 348,2
Trésorerie passive	7.1.3	395,6	341,8
Sous-total dettes financières		12 351,6	13 720,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.3	-3 680,2	-4 825,6
Actifs liquides	7.1.2		-331,2
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture		6,3	-2,4
Endettement financier net		8 677,7	8 561,3

L'endettement financier net après couverture au 30 juin 2017 est à taux fixe à hauteur de 97% et à taux variable à hauteur de 3%.

La maturité moyenne de l'endettement financier net s'établit à 9,0 ans au 30 juin 2017 contre 8,9 ans au 30 juin 2016.

Le leverage ratio, qui rapporte l'Endettement Financier Net (EFN) de clôture à l'EBITDA glissant de juin est en diminution au 30 juin 2017 versus le 30 juin 2016 retraité :

	30 juin 2016 retraité	30 juin 2017
<i>Leverage ratio</i> (EFN de clôture/EBITDA glissant juin)	2,8	2,7

3.3.4.2 Position de liquidité du Groupe

Le détail des liquidités dont le Groupe dispose au 30 juin 2017 est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2017
Veolia Environnement :		
Crédit syndiqué non tiré	3 000,0	3 000,0
Lignes de crédit bilatérales MT non tirées	925,0	925,0
Lignes de crédit bilatérales CT non tirées	-	-
Ligne de lettres de crédit	35,0	53,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	2 893,4	4 174,2
Filiales :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	786,8	982,6
Total des liquidités	7 640,2	9 135,4
Dettes courantes et trésorerie passive		
Dettes courantes	4 759,1	4 348,2
Trésorerie passive	395,6	341,8
Total des dettes courantes et trésorerie passive	5 154,7	4 690,0
Total des liquidités nettes des dettes courantes et trésorerie passive	2 485,5	4 445,4

(1) Y compris les actifs liquides et les actifs liés au financement inclus dans l'endettement financier net

La hausse des liquidités nettes reflète notamment l'émission d'une obligation en renminbi en septembre 2016 pour un nominal de 135 millions d'euros équivalents, l'émission d'obligations en euro pour un nominal de 1,1 milliard d'euros en octobre 2016 et de 1,3 milliard d'euros en mars 2017 pour des échéances de remboursement à venir avant le 30 juin 2018, dont la souche obligataire euro de maturité mai 2018 pour 487 millions d'euros, moins importantes que les remboursements réalisés depuis le 30 juin 2016.

Veolia Environnement peut tirer à tout instant sur le crédit syndiqué multidevises et sur l'ensemble des lignes de crédit.

Crédits syndiqués MT non tirés

Le 6 novembre 2015, Veolia Environnement a signé un nouveau crédit syndiqué multidevises pour un montant de 3 milliards d'euros, à échéance initiale 2020, étendu à 2021 en octobre 2016 et pouvant être étendu jusqu'en 2022 avec une possibilité de tirage en devises d'Europe de l'Est et en renminbi.

Ce crédit syndiqué n'est pas tiré au 30 juin 2017.

Lignes de crédit bilatérales CT et MT non tirées

Veolia Environnement a à sa disposition des lignes de crédit bilatérales pour un montant total non tiré au 30 juin 2017 de 925 millions d'euros.

Ligne de lettres de crédit

Au 30 juin 2017, les lignes de lettres de crédit bilatérales en dollars américains sont tirées à hauteur de 123,9 millions de dollars américains; la partie tirable en cash est de 61,1 millions de dollars américains (soit 53,6 millions d'euros équivalents), non tirée, et figure dans le tableau de liquidité ci-dessus.

3.3.4.3 Covenants bancaires

Se référer à la Note 7.1.1.2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017.

3.4 Opérations avec les parties liées

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » (se référer la Note 12 des états financiers intermédiaires résumés au 30 juin 2017).

3.5 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

3.6 Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont détaillés dans le chapitre 5 du document de référence 2016.

3.7 Perspectives

Les perspectives du Groupe à moyen terme⁽¹⁾ s'établissent comme suit :

- **2017** : année de transition, avec un redémarrage de la croissance du chiffre d'affaires, une stabilité ou une croissance modérée de l'EBITDA et un effort accru de réductions de coûts, portées à plus de 250 millions d'euros.
- **2018** : poursuite de la croissance du chiffre d'affaires et reprise d'une croissance plus soutenue de l'EBITDA avec un objectif de réduction de coûts supérieur à 300 millions d'euros.
- **2019** : poursuite de la croissance du chiffre d'affaires et plein effet des économies. EBITDA compris entre 3,3 Mds€ et 3,5 Mds€ (hors effet IFRIC 12).

(1) A change constant.

3.8 Annexes

3.8.1 RECONCILIATION DES DONNEES PUBLIEES EN 2016 AVEC LES DONNEES RETRAITEES 2016 ¹

(en millions d'euros)	30-juin-16 publié	Retraitement IFRIC 12	Retraitement IFRS 5 ⁽⁴⁾	30-juin-16 retraité
Chiffre d'affaires	11 955,9	0,0	-120,8	11 835,1
EBITDA (a)	1 580,3	101,0	-35,5	1 645,8
EBIT Courant ⁽²⁾	749,7	46,4	-24,9	771,2
Résultat opérationnel	629,5	46,4	-24,9	651,0
Résultat net courant - part du groupe	341,7	0,8	-19,7	322,8
Résultat net - part du groupe	251,2	0,8	0,0	252,0
Investissements industriels bruts	-553	-56	0	-609
Dont Variation du BFR du domaine concédé (b)	0	-56	0	-56
Intérêts sur passifs du domaine concédé (c)	0	-44,8	0	-44,8
Free cash-flow net ⁽³⁾	-105	0	-35	-140
Endettement Financier Net	-8 678	0	0	-8 678

(1) Données non auditées

(2) Y compris quote-part de résultat net courant des co-entreprises et entreprises associées au 30 juin 2016 retraité

(3) Impact du retraitement IFRIC 12 nul sur le Free cash-flow net ((a)+(b)+(c)=0)

(4) Les comptes de Juin 2016 ont été retraités, afin d'assurer la comparabilité des périodes, du reclassement en « Résultat net des activités non poursuivies » des activités du Groupe en Lituanie conformément à la norme IFRS 5

Interprétation IFRIC 12

Au P&L, les retraitements liés à la clarification IFRIC 12 conduisent à une amélioration de l'EBITDA et de l'EBIT Courant. En effet, la charge initiale de redevance est annulée pour être répartie en charge d'intérêts et remboursements de la dette reconnue. En parallèle, une charge d'amortissement de l'actif est constatée et des impôts différés sont calculés en conséquence.

Au bilan, les dettes sont ventilées entre dettes courantes et non courantes, en fonction de leur échéance. Le solde de dettes liées aux retraitements effectués est supérieur à la valeur nette des actifs correspondant : en effet le rythme d'amortissement des actifs est linéaire et celui des remboursements de dettes progressif (« formule d'annuité constante » avec réduction de la part intérêt au profit du remboursement du principal).

L'amélioration de l'EBITDA liée à l'application de la clarification est compensée par les remboursements de la dette (classés en CAPEX) et le paiement des intérêts. De ce fait, les retraitements n'ont aucun impact sur le Free cash-flow net ou l'Endettement financier net.

3.8.2 DEFINITIONS

Aucune modification n'est intervenue dans la définition des indicateurs financiers utilisés par le Groupe. Se référer à la section 3.8.3 du Document de référence 2016.

3.9 Evènements récents depuis le dépôt du document de référence

Ces éléments sont issus des communiqués de presse publiés figurant sur site www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee/nos-communicues

- Le 20 mars 2017, Veolia Environnement a annoncé avoir obtenu en date du 17 mars 2017 le visa n°17-099 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le premier supplément au prospectus de base de son programme d'instruments de dette (EMTN) d'un montant de 16 milliards d'euros.
- Le 21 mars 2017, Veolia Environnement a annoncé avoir émis 1,3 milliard d'Euros d'obligations en deux tranches de 650 millions d'Euros chacune, la première à échéance Mars 2022 (5 ans) portant un coupon de 0,672 % et la seconde à échéance Novembre 2026 (10 ans court) portant un coupon de 1,496 %. Elles ont été émises au pair.
- Le 3 avril 2017, Veolia a annoncé avoir remporté à travers sa filiale Veolia ES UK Ltd, un contrat majeur à Londres pour les services de recyclage et de gestion des déchets des quatre quartiers du sud de la ville. Ce nouveau contrat, d'une durée de 8 ans, qui s'élevé à plus de 209 millions de livres, sera assorti de deux possibilités d'extension de 8 ans.
- Le 20 avril 2017, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Veolia Environnement, s'est réunie et a approuvé l'ensemble des résolutions 1 à 15 qui lui étaient soumises.
- Le 3 mai 2017, Veolia a annoncé avoir remporté trois contrats de services énergétiques auprès de clients industriels en Chine pour un montant total de 864 millions d'euros.
- Le 4 mai 2017, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur ses résultats au 31 mars 2017.
- Le 22 mai 2017, Veolia, à travers sa filiale Proactiva Medio Ambiente Mexico S.A. de C.V., a remporté l'appel d'offres public du Gouvernement de la ville de Mexico et vient de signer un contrat pour la conception, la construction et la gestion de la première Unité de Valorisation Énergétique des déchets d'Amérique Latine. L'exploitation et la maintenance de cette installation pendant 30 ans représenteront pour Veolia un chiffre d'affaires cumulé estimé à 886 millions d'euros.
- Le 15 juin 2017, Veolia a annoncé que son entité Nuclear Solutions, à travers sa filiale Kurion (Canada) Inc., a été retenue par Canadian Nuclear Laboratories pour concevoir, fabriquer et mettre en œuvre un système robotique de reprise et de conditionnement de déchets radioactifs pour le Laboratoire de Whiteshell, situé dans la province du Manitoba.
- Le 5 juillet 2017, Veolia Environnement a annoncé avoir procédé le 30 juin 2017 à la mise à jour annuelle de son programme d'instruments de dette (Euro Medium Term Notes - EMTN) d'un montant de 16 milliards d'euros (visa AMF n°17-315).
- Le 31 juillet 2017, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur ses résultats semestriels 2017.

4

ÉTATS FINANCIERS

(CHAPITRE 4 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016)

4.1 Comptes consolidés intermédiaires résumés – 30 juin 2017

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

État de la situation financière consolidée actif

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
Goodwill	Note 6.1	4 850,2	4 899,8
Actifs incorporels du domaine concédé	Note 6.2.1	3 775,6	3 692,6
Autres actifs incorporels	Note 6.2.2	1 012,7	987,1
Actifs corporels	Note 6.3	7 177,2	6 978,3
Participations dans les co-entreprises	Note 5.2.2	1 642,6	1 505,1
Participations dans les entreprises associées		723,4	607,6
Titres de participation non consolidés		88,0	56,1
Actifs financiers opérationnels non courants	Note 5.4	1 554,1	1 485,4
Instruments dérivés non courants – Actif	Note 7.2	43,2	38,3
Autres actifs financiers non courants	Note 7.1.2	385,6	428,7
Impôts différés actifs		1 211,1	1 204,1
Actifs non courants		22 463,7	21 883,1
Stocks et travaux en cours	Note 5.3	719,6	687,4
Créances d'exploitation	Note 5.3	8 686,0	8 901,9
Actifs financiers opérationnels courants	Note 5.4	141,6	118,3
Autres actifs financiers courants	Note 7.1.2	284,7	587,3
Instruments dérivés courants – Actif	Note 7.2	78,4	97,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7.1.3	5 521,4	4 825,6
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		53,8	157,9
Actifs courants		15 485,5	15 375,9
TOTAL ACTIF		37 949,2	37 259,0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État de la situation financière consolidée passif

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
Capital	Note 8.1.1	2 816,8	2 816,8
Primes		7 161,2	7 161,2
Réserves et résultat part du Groupe		-2 228,8	-2 675,6
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 8.1	7 749,2	7 302,4
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 8.2	1 127,3	1 116,0
Capitaux propres		8 876,5	8 418,4
Provisions non courantes	Note 9	2 123,7	2 099,1
Dettes financières non courantes	Note 7.1.1	8 344,0	9 030,6
Instruments dérivés non courants – Passif	Note 7.2	122,4	110,6
Passifs du domaine concédé - part non courante	Note 5.5	1 399,2	1 437,9
Impôts différés passifs		1 079,8	1 091,1
Passifs non courants		13 069,1	13 769,3
Dettes d'exploitation	Note 5.3	10 199,9	9 601,0
Passifs du domaine concédé - part courante	Note 5.5	119,8	131,2
Provisions courantes	Note 9	559,4	585,0
Dettes financières courantes	Note 7.1.1	4 759,7	4 348,2
Instruments dérivés courants – Passif	Note 7.2	118,0	31,6
Trésorerie passive	Note 7.1.3	246,8	341,8
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		-	32,5
Passifs courants		16 003,6	15 071,3
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		37 949,2	37 259,0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 30 juin 2016 retraité (1)	Au 30 juin 2017
Chiffre d'affaires	Note 5.1	11 835,1	12 346,5
Coûts des ventes		-9 671,8	-10 202,9
Coûts commerciaux		-279,5	-308,9
Coûts généraux et administratifs		-1 155,9	-1 109,0
Autres charges et produits opérationnels		-120,2	-125,7
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	Note 5.2	607,7	600,0
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		43,3	48,1
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2.2	29,7	35,2
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées		13,6	12,9
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		651,0	648,1
Coût de l'endettement financier	Note 7.3.1	-208,9	-209,2
Autres revenus et charges financiers	Note 7.3.2	-31,9	-70,1
Résultat avant impôts		410,2	368,8
Impôts sur le résultat	Note 10.1	-125,5	-114,7
Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence	Note 5.2	22,2	13,5
Résultat net des activités poursuivies		306,9	267,6
Résultat net des activités non poursuivies		19,6	15,0
Résultat net		326,5	282,6
Part des propriétaires de la société mère		252,0	204,6
Part des participations ne donnant pas le contrôle (en euros)	Note 8.2	74,5	78,1
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE PAR ACTION	Note 8.4		
Dilué		0,32	0,24
Non dilué		0,33	0,25
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION	Note 8.4		
Dilué		0,29	0,21
Non dilué		0,30	0,22
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE DES ACTIVITES NON POURSUIVIES PAR ACTION	Note 8.4		
Dilué		0,03	0,03
Non dilué		0,03	0,03

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	2016 retraité (1)	Au 30 juin 2017
Résultat net	326,5	282,6
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-43,8	3,9
Impôts	4,8	-8,0
<i>Montant net d'impôts</i>	-39,0	-4,1
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	-39,0	-4,1
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-8,6	-
<i>Dont part des entreprises associées</i>	0,3	0,2
Ajustements de valeur sur actifs disponibles à la vente	-0,3	7,1
Impôts	-0,3	-0,5
<i>Montant net d'impôts</i>	-0,6	6,6
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	-70,0	-19,2
Impôts	-4,0	1,9
<i>Montant net d'impôts</i>	-74,0	-17,3
Écarts de conversion :		
• sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-146,6	-197,1
<i>Montant net d'impôts</i>	-146,6	-197,1
• sur le financement net des investissements à l'étranger	0,5	42,0
• impôts	-0,1	-0,3
<i>Montant net d'impôts</i>	0,4	41,7
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	-220,8	-166,1
<i>Dont part des co-entreprises (2)</i>	-78,2	-97,8
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-9,6	-4,1
Total Autres éléments du résultat global	-259,8	-170,2
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PERIODE	66,7	112,4
dont quote-part des propriétaires de la société mère	21,4	59,4
dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	45,3	53,0

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

(2) La part des co-entreprises concerne principalement :

Au 30 juin 2016 : la variation des écarts de conversion des concessions chinoises (-68,0 millions d'euros).

Au 30 juin 2017 : la variation des écarts de conversion des concessions chinoises (-94,7 millions d'euros).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2016 retraité (1)	Au 30 juin 2017
Résultat net		326,5	282,6
Résultat net des activités poursuivies		306,9	267,6
Résultat net des activités non poursuivies		19,6	15,0
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels		771,4	767,5
Amortissements et pertes de valeurs financiers		1,1	1,0
Plus ou moins-values de cessions d'actifs opérationnels		-17,9	-7,5
Plus ou moins-values de cessions d'actifs financiers		-40,5	-6,7
Quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2.2	-51,9	-35,2
Quote-part de résultat net des entreprises associées		-13,7	-26,4
Dividendes reçus		-2,4	-2,2
Coût de l'endettement financier net	Note 7.3.1	208,9	209,2
Impôts	Note 10	125,5	114,7
Autres éléments		72,7	71,9
Capacité d'autofinancement ⁽²⁾		1 360,2	1 353,9
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	Note 5.3	-687,9	-713,2
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé		-56,1	-62,5
Impôts versés		-137,2	-143,3
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies		479,2	434,9
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies		35,5	24,2
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		514,7	459,1
Investissements industriels nets de subvention		-505,4	-499,5
Cessions d'actifs industriels		33,7	24,8
Investissements financiers	Note 3.2	-417,4	-122,3
Cessions d'actifs financiers	Note 3.2	29,5	89,2
Actifs financiers opérationnels			
Nouveaux actifs financiers opérationnels	Note 5.4	-44,4	-26,9
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	Note 5.4	104,0	91,3
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)		40,8	57,2
Créances financières non courantes décaissées		-106,3	-81,9
Créances financières non courantes remboursées		34,9	63,7
Variation des créances financières courantes		316,1	4,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies		-514,3	-399,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		-0,4	-7,8
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-514,7	-407,7
Variation des dettes financières courantes	Note 7.1.1	-369,3	-915,3

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2016 retraité (1)	Au 30 juin 2017
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	Note 7.1.1	735,5	1 343,0
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	Note 7.1.1	-46,7	-57,6
Variation des actifs liquides et des actifs financiers liés au financement	Note 7.1.2	-	-317,9
Augmentation de capital	Note 8.2	9,1	13,4
Réduction de capital			
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles		-2,6	-3,8
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		-	0,4
Emission de titres super subordonnés		-	-
Coupons sur les titres super subordonnés	Note 8.4	-68,8	-67,8
Mouvements sur actions propres	Note 8.2	-	23,5
Dividendes versés	Note 8.2	-501,3	-526,6
Intérêts financiers versés	Note 7.3.1	-312,4	-312,7
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies		-556,5	-821,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies		-0,3	-0,2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-556,8	-821,6
Effets de change et divers		-17,4	-28,6
Variation de la trésorerie externe des activités non poursuivies		-0,3	9,0
TRESORERIE D'OUVERTURE		3 857,7	5 273,5
TRESORERIE DE CLÔTURE		3 284,3	4 483,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7.1.3	3 679,8	4 825,6
Trésorerie passive	Note 7.1.3	395,5	341,8
TRESORERIE DE CLÔTURE		3 284,3	4 483,8

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016 et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

(2) dont 35,5 millions d'euros provenant des activités non poursuivies au 30 juin 2016 retraité.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 1er janvier 2016	563 364 823	2 816,8	7 165,6	1 314,1	-436,5	-2 840,6	334,6	-15,7	8 338,3	1 165,0	9 503,3
Impact de la clarification de l'interprétation IFRIC12	-	-	-	-	-	-330,4	-7,5	-	-337,9	-35,1	-373,0
Montant au 1er janvier 2016	563 364 823	2 816,8	7 165,6	1 314,1	-436,5	-3 171,0	327,1	-15,7	8 000,4	1 129,9	9 130,3
Augmentation du capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres de l'OCEANE	-	-	-	17,6	-	-	-	-	17,6	-	17,6
Coupon des titres super subordonnés	-	-	-	-68,8	-	-	-	-	-68,8	-	-68,8
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-4,4	-	-	-396,8	-	-	-401,2	-	-401,2
Élimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	2,1	-	-	2,1	-	2,1
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,1	9,1
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-99,9	-99,9
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	0,2	-	-	0,2	-1,6	-1,4
Total des transactions entre actionnaires	-	-	-4,4	-51,2	-	-394,5	-	-	-450,1	-92,4	-542,5
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-38,9	-116,5	-75,2	-230,6	-29,2	-259,8
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	252,0	-	-	252,0	74,5	326,5
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	213,1	-116,5	-75,2	21,4	45,3	66,7
Autres variations	-	-	-	-	-	4,8	-	-	4,8	21,5	26,3
Montant Au 30 juin 2016 (1)	563 364 823	2 816,8	7 161,2	1 262,9	-436,5	-3 347,6	210,6	-90,9	7 576,5	1 104,3	8 680,8
Impact cumulé de la clarification de l'interprétation IFRIC12	-	-	-	-	-	329,7	6,2	-	335,9	34,4	370,3
Montant au 30 juin 2016 publié	563 364 823	2 816,8	7 161,2	1 262,9	-436,5	-3 017,9	216,8	-90,9	7 912,4	1 138,7	9 051,1

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2016 (1)	563 364 823	2 816,8	7 161,2	1 262,9	-458,0	-3 234,6	243,4	-42,5	7 749,2	1 127,3	8 876,5
Augmentation du capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres de l'OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coupon des titres super subordonnés	-	-	-	-67,8	-	-	-	-	-67,8	-	-67,8
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-439,8	-	-	-439,8	-	-439,8
Élimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	23,5	-	-	-	23,5	-	23,5
Païement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	0,8	-	-	0,8	-	0,8
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,4	13,4
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-86,8	-86,8
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-6,2	-	-	-6,2	1,1	-5,1
Total des transactions entre actionnaires	-	0	0	-67,8	23,5	-445,2	0	0	-489,5	-72,3	-561,8
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-4,0	-131,5	-9,7	-145,2	-25,0	-170,2
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	204,6	-	-	204,6	78,0	282,6
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	200,6	-131,5	-9,7	59,4	53,0	112,4
Autres variations	-	-	-	-	-	-16,7	-	-	-16,7	8,0	-8,7
Montant Au 30 juin 2017	563 364 823	2 816,8	7 161,2	1 195,1	-434,5	-3 495,9	111,9	-52,2	7 302,4	1 116,0	8 418,4

(1) Voir note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12.

Le montant du dividende distribué par action ressort à 0,80 euro au cours de l'exercice 2017 et 0,73 euro au cours de l'exercice 2016.

Au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016 le montant total des dividendes versés, qui s'élève respectivement à 526,6 millions d'euros et 501,1 millions d'euros dans le tableau des flux de trésorerie, se décompose de la façon suivante

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2016 retraité (1)	Au 30 juin 2017
Distribution de dividendes de la société mère	-401,4	-439,8
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-99,9	-86,8
Païement du dividende pour partie en action	-	-
MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSES	-501,3	-526,6

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1	Principes et méthodes comptables	39
Note 2	Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe	41
Note 3	Périmètre de consolidation	42
Note 4	Informations par segment opérationnel	44
Note 5	Activités opérationnelles	46
Note 6	Goodwills, actifs incorporels et corporels	50
Note 7	Financement et instruments financiers	53
Note 8	Capitaux propres et résultat net par action	58
Note 9	Provisions	60
Note 10	Impôts	61
Note 11	Actifs et passifs éventuels	63
Note 12	Opérations avec les parties liées	69
Note 13	Événements post-clôture	69
Note 14	Liste des principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés	69

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2017 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juillet 2017.

1.1 Référentiel

1.1.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe Veolia (« le Groupe ») au 30 juin 2017 sont préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent donc pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS pour les états financiers annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers annuels du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site internet de l'Union européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

Ces comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes que ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2016, sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

1.1.2 Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans les Etats financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Textes d'application obligatoire pour la première fois à compter Du 1er janvier 2017 :

Aucun nouveau texte n'est appliqué pour la première fois lors de l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2017.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2017 et non appliqués par anticipation :

- IFRS 9 « Instruments financiers » :

Cette nouvelle norme sur les instruments financiers s'appliquera au Groupe à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Groupe a entrepris des travaux d'identification et d'analyse des divergences induites par les dispositions de cette nouvelle norme. Les travaux de chiffrage de ces divergences sont actuellement en cours de finalisation.

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » :

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients ». IFRS 15 introduit un nouveau modèle de comptabilisation de ces produits pour les contrats clients. Cette norme remplacera les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le Groupe a entrepris dès l'exercice 2016 des travaux d'analyse et d'identification des divergences introduites par les nouvelles dispositions de cette norme. Au cours du premier semestre 2017, le Groupe a poursuivi ses travaux en procédant au chiffrage des divergences identifiées, chiffrage actuellement en cours de finalisation. Le Groupe n'attend cependant pas d'impacts majeurs lors de la première application de cette norme.

Le Groupe appliquera la norme IFRS 15 à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018.

- IFRS 16 « Locations » :

La nouvelle norme sur les locations, publiée le 13 janvier 2016, conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location au sens de la nouvelle norme, sans distinction entre contrats de location simple, actuellement repris en engagements hors bilan, et contrats de location financement.

Les travaux de recensement et d'analyse des contrats de location du Groupe sont en cours pour permettre la détermination des impacts liés à la première application de cette nouvelle norme.

Cette norme sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, avec la possibilité de l'appliquer par anticipation.

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- Amendement à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie : initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat : comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;
- Amendement à la norme IFRS 2, relatif au classement et à l'évaluation de certaines transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;

- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2014-2016 ;
- Interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- Interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ».

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes et amendements de normes sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ou ultérieurement. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

1.1.3 Saisonnalité des activités du Groupe

Les activités du Groupe sont, par nature, soumises à la fois à la saisonnalité des activités et aux conditions climatiques. Ainsi, les activités de Services à l'Energie se réalisent essentiellement au cours des premier et quatrième trimestres, correspondant aux périodes de chauffe en Europe. Dans les activités de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique et l'assainissement induit sont plus importants entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord, où le Groupe réalise la majeure partie de son activité.

Par conséquent, les résultats intermédiaires du Groupe au 30 juin 2017, ainsi que le niveau de certains indicateurs tels que le BFR, reflètent l'impact de cette combinaison de facteurs et ne sont pas indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2017.

1.2 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture <i>(une devise étrangère = xx euro)</i>	1er semestre 2016	2016	1er semestre 2017
Dollar américain	0,9007	0,9487	0,8763
Livre sterling	1,2099	1,1680	1,1372
Renminbi chinois	0,1354	0,1363	0,1292
Dollar australien	0,6698	0,6851	0,6734
Zloty polonais	0,2254	0,2267	0,2366
Peso argentin	0,0601	0,0595	0,0531
Peso mexicain	0,0485	0,0459	0,0486
Real brésilien	0,2786	0,2915	0,2660
Couronne tchèque	0,0369	0,0370	0,0382

Cours de change moyen <i>(une devise étrangère = xx euro)</i>	1er semestre 2016	2016	1er semestre 2017
Dollar américain	0,8962	0,9035	0,9241
Livre sterling	1,2847	1,2213	1,1626
Renminbi chinois	0,1369	0,1359	0,1347
Dollar australien	0,6572	0,6717	0,6967
Zloty polonais	0,2290	0,2292	0,2342
Peso argentin	0,0625	0,0612	0,0588
Peso mexicain	0,0496	0,0484	0,0476
Real brésilien	0,2418	0,2589	0,2906
Couronne tchèque	0,0370	0,0370	0,0373

Veolia peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs, validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes antérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement économique et financier incertain (Brexit, volatilité des marchés financiers, mesures d'austérité des gouvernements, évolution du prix des matières premières, etc.) qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. S'agissant du Brexit, au-delà des conséquences macro-économiques qui restent incertaines, l'exposition du Groupe au risque de change transactionnel reste limitée au 30 juin 2017, dans la mesure où les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Concernant le risque de change patrimonial, la politique du Groupe étant d'adosser des financements en devise ou des dérivés de change à des investissements nets à l'étranger, le Groupe n'a pas de position de change significative pouvant entraîner une forte volatilité du résultat de change.

Dans ce contexte, les comptes consolidés du semestre ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe est amené à exercer son jugement pour déterminer si les critères permettant d'identifier un actif ou un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente sont satisfaits et pour valoriser ces actifs. De même, les activités abandonnées sont identifiées au regard des critères également définis par la norme IFRS 5. Ces appréciations sont revues dans le cadre de chaque arrêté au vu de l'évolution des faits et circonstances.

Les notes mentionnées ci-après sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Les notes 5 et 6 sont relatives aux goodwill et aux tests de dépréciation de l'actif immobilisé.

La note 7 décrit les principes qui ont été retenus lors de détermination de la juste valeur des instruments financiers.

La note 10 est relative à la charge fiscale du Groupe. Cette charge d'impôt de la période est calculée en appliquant le taux effectif annuel d'impôt estimé au résultat avant impôt de la période, ajusté des éventuels éléments ponctuels.

Les notes 9 et 11 relatives aux provisions et engagements sociaux d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par Veolia Environnement. Dans la détermination de ces provisions, Veolia a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs, validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

En particulier, conformément aux pratiques du Groupe, les taux d'actualisation utilisés en application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs », correspondent au Coût Moyen Pondéré du Capital calculé annuellement dans chacune des géographies considérées. Une prime de risque spécifique est intégrée dans le calcul du coût moyen pondéré du capital des entités situées dans les pays hors zone euro ainsi que dans les pays de la zone euro suivants : Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Slovénie.

Lors de la clôture de juin 2017, les taux ont fait l'objet d'un examen et n'ont pas varié significativement depuis le 31 décembre 2016.

3.1 Référentiel

3.1.1 Principales évolutions du premier semestre 2017

Acquisitions

Uniken

Le Groupe a réalisé le 28 février 2017 l'acquisition de la société Uniken, spécialisée dans le traitement des déchets industriels et dangereux et située dans la région d'Ulsan en Corée, pour un montant de 66 millions d'euros en valeur d'entreprise.

Autres évolutions

Lituanie

Plusieurs événements significatifs relatifs au contrat de Vilnius sont intervenus au 1er semestre 2017 : le contrat de 15 ans opéré par Veolia sur le système de chauffage de la capitale lituanienne a pris fin le 29 mars 2017. La ville de Vilnius a soumis une demande d'indemnisation pour les dommages causés aux actifs pendant la période de gestion déléguée à Veolia Environnement et à sa filiale Vilnius Energija (Vilnius Energy), dont le Groupe conteste la totalité du bien-fondé : la ville a récemment communiqué que sa réclamation devrait atteindre 200 millions d'euros. A ce titre, la société municipale a émis un appel en garantie de Veolia pour ces 200 millions d'euros le 29 mars 2017 ('Notice of default') et le Conseil Municipal de Vilnius a décidé du recours en arbitrage devant la Chambre de commerce de Stockholm (SCC) le 25 avril 2017 pour ce montant.

Pour rappel, le Groupe avait intenté en janvier 2016 un arbitrage international contre la Lituanie devant le Centre International pour le Règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), pour traitement injuste et expropriation, sur la base d'une demande d'indemnisation de l'ordre de 100 millions d'euros. De plus, suite à une requête en arbitrage déposée devant la chambre de commerce de Stockholm le 30 novembre 2016, le Groupe a obtenu la nomination d'un expert indépendant, désigné pour évaluer les conditions des actifs à la fin du contrat.

Au 30 juin 2017, le désengagement en cours des activités lituaniennes de Veolia, motivé par la fin d'un contrat majeur ainsi que le processus de cession de ses autres activités, a conduit le Groupe à traiter la Lituanie en résultat des activités non poursuivies, conformément à l'application de la norme IFRS 5.

Le groupe a encaissé 47 millions d'euros au second trimestre 2017 au titre des créances clients, stocks et reprise des actifs.

3.2 Transdev

Pour mémoire et comme décrit de manière détaillée dans la note 3.3 des états financiers consolidés au 31 décembre 2016, la participation du Groupe dans Transdev Group est présentée en « Participation dans des entreprises associées » (activité poursuivie), et comptabilisée par mise en équivalence.

Elle représente un montant de 294,7 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 285,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

3.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

3.3.1 Engagements donnés

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garantie de passif	775,2	753,8	195,9	29,6	528,3
Obligation d'achat de titres	1,7	58,7	58,4	0,2	0,1
Obligation de vente	0,3	0,3	0,3	-	-
Autres engagements liés au périmètre	38,5	35,6	23,9	11,2	0,5
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES LIES AU PERIMETRE	815,7	848,4	278,5	41,0	528,9

La variation des obligations d'achats de titres entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017 correspond principalement à l'accord en vue de l'acquisition d'actifs en Europe, signée en mai 2017.

Garanties de passif : Elles comprennent notamment :

- Celle donnée dans le cadre de la cession de la participation dans Eaux de Berlin pour 484,0 millions d'euros ;
- Celle sur les cessions des activités américaines dans l'Eau intervenues en 2004 pour 109,5 millions d'euros ;
- Celle donnée dans le cadre de la cession des activités du Groupe en Israël, à hauteur de 50,4 millions d'euros ;
- Celle donnée dans le cadre de la cession des activités d'énergies éoliennes américaines et européennes, à hauteur de 28,4 millions d'euros ;
- Celle consentie à EDF dans le cadre de l'opération de décroisement Dalkia, estimée à 25,0 millions d'euros.

Accords avec EDF : Dans le cadre de l'opération de décroisement réalisée le 25 juillet 2014, Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat portant sur l'intégralité des titres de Dalkia International, rebaptisée Veolia Energie International, exerçable en cas de prise de contrôle de cette société par un concurrent d'EDF. Réciproquement, EDF a accordé une option d'achat à Veolia Environnement sur Dalkia France, exerçable dans l'hypothèse où celle-ci ferait l'objet d'une prise de contrôle par un concurrent de Veolia Environnement. Ces options d'achat ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

3.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus liés au périmètre s'élèvent à 316,4 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 241,1 millions d'euros au 31 décembre 2016. La variation des engagements reçus est principalement liée à l'accord en vue de la cession des titres Novo en Suède, signée en juin 2017.

NOTE 4 INFORMATIONS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

Les segments opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités et dont les résultats opérationnels sont revus par le Président-directeur général du Groupe (principal décideur opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces segments et de permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources. Les informations présentées au principal décideur opérationnel sont extraites du reporting interne du Groupe.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des segments opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les segments présentés sont les suivants :

- **France,**
- **Europe hors France,**
- **Reste du monde,**
- **Activités mondiales,**
- **Autres,** comprenant essentiellement les différentes holdings du Groupe.

Des informations en quote-part sont également présentées pour les concessions chinoises, sous contrôle conjoint, dans le métier de l'Eau.

L'indicateur EBITDA intègre la somme de l'ensemble des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (à l'exclusion des charges de restructuration, des pertes de valeur non courantes, des dépenses de renouvellement et des coûts d'acquisition et frais de cession sur titres) et des remboursements d'actifs financiers opérationnels.

Les principaux indicateurs financiers des segments opérationnels se présentent comme suit :

1er semestre 2017	Co-entreprise Données en quote-part						
	France	Europe hors France	Reste du monde	Activités mondiales	Autres	Total comptes consolidés	Concessions Chinoises
<i>(en millions d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires	2 663,4	4 233,6	3 227,7	2 204,0	17,8	12 346,5	318,3
EBITDA	375,3	725,6	442,8	104,1	3,6	1 651,4	76,0
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	-1,1	411,5	240,9	11,9	-15,1	648,1	42,4
Investissements industriels nets de subventions	-136,0	-142,8	-164,9	-40,5	-15,3	-499,5	-24,4

1er semestre 2016 retraité⁽¹⁾	Co-entreprise Données en quote-part						
	France	Europe hors France	Reste du monde	Activités mondiales	Autres	Total comptes consolidés	Concessions Chinoises
<i>(en millions d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires	2 688,3	4 082,8	2 832,6	2 218,6	12,8	11 835,1	324,4
EBITDA	359,4	759,2	400,5	116,8	9,9	1 645,8	77,0
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	-19,2	449,4	202,1	33,7	-15,0	651,0	41,3
Investissements industriels nets de subventions	-146,0	-173,7	-143,3	-32,9	-9,5	-505,4	-22,3

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

Les éléments permettant de réconcilier l'indicateur EBITDA et la capacité d'autofinancement, au titre des premiers semestres 2017 et 2016, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>		30 juin 2016 retraité⁽¹⁾	30 juin 2017
Capacité d'autofinancement	(A)	1 360,2	1 353,9
Dont capacité d'autofinancement financière	(B)	-2,8	2,6
Dont capacité d'autofinancement opérationnelle	(C)= (A)-(B)	1 363,0	1 351,3
Exclusion :	(D)		
Dépenses de renouvellement		135,6	131,7
Pertes de valeur BFR non courantes		-	13,1
Charges de restructuration*		35,7	58,9
Coûts d'acquisitions et frais de cessions sur titres		7,5	5,1
Intégration :	(E)		
Remboursement des actifs financiers opérationnels		104,0	91,3
EBITDA	(C)+(D)+(E)	1 645,8	1 651,4

() Les charges de restructuration du premier semestre de l'exercice 2017 comme au cours du premier semestre de l'exercice 2016, concernent principalement l'Eau France à hauteur de 23,5 et 4,3 millions d'euros respectivement.*

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2016 retraité⁽¹⁾	Au 30 juin 2017
Ventes de services	9 410,3	9 809,5
Construction	1 479,4	1 445,2
Ventes de biens	869,0	1 023,0
Revenus des actifs financiers opérationnels	76,4	68,8
CHIFFRE D'AFFAIRES	11 835,1	12 346,5

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

Les ventes de services sont principalement réalisées en Europe hors France (3 712,9 millions d'euros), en France (2 249,0 millions d'euros) et dans le Reste du monde (2 973,0 millions d'euros).

Les ventes de biens, sur le premier semestre 2017, sont principalement réalisées en France (249,5 millions d'euros), en Allemagne (259,0 millions d'euros), au Royaume-Uni (126,4 millions d'euros) et dans les Activités mondiales (192,6 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel est présenté en note 4.

5.2 Résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2016 retraité⁽¹⁾	Au 30 juin 2017
Chiffre d'affaires	11 835,1	12 346,5
Coûts des ventes	-9 671,8	-10 202,9
dont :		
• Dépenses de renouvellement	-135,6	-131,7
Coûts commerciaux	-279,5	-308,9
Coûts généraux et administratifs	-1 155,9	-1 109,0
Autres produits et charges opérationnels	-120,2	-125,7
dont :		
• Pertes de valeur enregistrées sur goodwill de sociétés intégrées globalement	1,6	-
• Pertes de valeur enregistrées sur les sociétés mises en équivalence	-	-
• Restructuration	-100,0	-90,4
• Frais de personnel – paiement en actions	-5,4	-4,9
• Pertes de valeur nettes sur actifs corporels, incorporels et Actifs Financiers Opérationnels	-9,2	-12,8
• Coût d'acquisition de titres	-7,2	-2,9
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	607,7	600,0
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	43,3	48,1
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	651,0	648,1

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

Les coûts de restructuration au 30 juin 2017 sont notamment relatifs au projet de transformation de l'Eau France.

5.2.1 Détail des provisions et pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les mouvements de provisions constatés en résultat opérationnel, en coût des ventes, au 30 juin 2017, portent sur les actifs courants et non courants et provisions (hors Besoin en Fonds de Roulement) à hauteur de 36,7 millions d'euros et ont principalement été comptabilisées dans le segment France, à hauteur de 9,8 millions d'euros, Europe hors France, à hauteur de 14,6 millions d'euros et Autres à hauteur de 7,5 millions d'euros.

5.2.2 Co-entreprises et entreprises associées

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-entreprises ou des entreprises associées, à l'exception de Transdev Group s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont donc rattachées à l'un des quatre segments opérationnels.

La participation du Groupe dans Transdev Group ne se situe pas dans le prolongement des activités du Groupe au sens de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables du 4 avril 2013 dans la mesure où le Groupe conserve son objectif de désengagement des activités du transport, comme décrit en note 3.2.

CO-ENTREPRISES HORS TRANSDEV GROUP

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2016 retraité ⁽¹⁾	Au 30 juin 2017
Quote-part de résultat net des co-entreprises	29,7	35,2
Quote-part de résultat net des entreprises associées	13,6	12,9
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	43,3	48,1

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

Les co-entreprises décrites infra sont l'ensemble des co-entreprises hors Transdev Group :

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de capitaux propres		Quote-part des résultats	
	31 décembre 2016	30 juin 2017	30 juin 2016 retraité ⁽¹⁾	30 juin 2017
Concessions chinoises	1 478,3	1 345,6	16,3	23,9
Autres co-entreprises	164,3	159,5	13,4	11,3
TOTAL	1 642,6	1 505,1	29,7	35,2
<i>Impact au compte de résultat consolidé sur le résultat net des activités poursuivies (a)+(b)</i>			29,7	35,2
			Quote-part de résultat net des co-entreprises (a)	29,7
				35,2
			<i>Pertes de valeurs comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (b)</i>	-

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

L'évolution de la valeur des concessions chinoises entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017 est principalement liée à l'évolution du RenMinbi, à hauteur de -73,7 millions d'euros.

Quotes-parts non comptabilisées de pertes dans les co-entreprises

Toutes les co-entreprises du Groupe étant des partenariats dans lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint, les éventuelles quotes-parts de pertes sont toutes comptabilisées, à la date de clôture.

5.3 Besoin en fonds de roulement

Le BFR net intègre d'une part le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes sur acquisitions/cessions d'immobilisations).

L'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours du premier semestre 2017 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
Stocks et travaux en cours nets	719,6	687,4
Créances d'exploitation nettes	8 686,0	8 901,9
Dettes d'exploitation	-10 199,9	-9 601,0
BFR net	-794,3	-11,7

L'évolution du BFR intègre un effet de saisonnalité des activités du Groupe.

Dans l'évolution du BFR net de 782,6 millions d'euros, présentée ci-dessus, la part de la variation du BFR "opérationnel" est de 670,0 millions d'euros, celle du BFR "fiscal" inclus dans la ligne « Impôts versés » du tableau de flux de trésorerie est de +3,2 millions d'euros et celle du BFR "investissement" inclus dans la ligne « Investissements » du tableau de flux de trésorerie est de +109,4 millions d'euros.

Affacturage

Le Groupe a régulièrement recours à l'affacturage.

Dans le cadre de ces programmes, certaines filiales du Groupe ont convenu de céder, sur une base renouvelable, des créances clients par subrogation conventionnelle ou cession de créances (type Dailly pour la France) sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'analyse des risques et avantages, telle que définie par IAS 39 a conduit le Groupe à dé

- comptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes d'affacturage. Par ailleurs, les filiales cédantes restent dans certains cas mandataires de la facturation et du recouvrement des créances pour lesquelles elles sont rémunérées mais n'en conservent pas le contrôle.

Ainsi, sur le premier semestre 2017, un montant cumulé de 1 148,2 millions d'euros de créances a été cédé au titre de ces programmes, contre 1 640,7 millions d'euros sur l'exercice 2016. Le montant de créances cédées dé-comptabilisées au 30 juin 2017 est de 323,7 millions d'euros contre 413,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

5.4 Actifs financiers opérationnels non courants et courants

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours du premier semestre 2017 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
Montant brut	1 631,4	1 576,3
Pertes de valeur	-77,3	-90,9
Actifs financiers opérationnels non courants	1 554,1	1 485,4
Montant brut	151,1	129,0
Pertes de valeur	-9,5	-10,7
Actifs financiers opérationnels courants	141,6	118,3
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	1 695,7	1 603,7

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel.

La variation des actifs financiers opérationnels au premier semestre 2017 s'élève à -92,0 millions d'euros et résulte principalement :

- du remboursement des actifs financiers opérationnels pour -91,3 millions d'euros (notamment dans le segment Europe hors France pour -43,1 millions d'euros et dans le segment Reste du monde pour -42,6 millions d'euros) ;
- des nouveaux actifs financiers opérationnels, nets de la dette d'acquisition de ces actifs financiers opérationnels de 0,8 millions d'euros, pour 26,1 millions d'euros correspondant essentiellement à l'augmentation des créances financières sur les contrats en cours (en particulier dans le segment Europe hors France pour 20,9 millions d'euros) ;
- de l'impact du change pour -29,8 millions d'euros principalement lié à l'évolution de la livre sterling à hauteur de -10,1 millions d'euros, du RenMinbi chinois à hauteur de -10,4 millions d'euros et du won coréen à hauteur de -4,0 millions d'euros.

5.5 Engagements liés aux activités opérationnelles

5.5.1 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Le détail des engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	9 414,3	8 789,9	4 405,0	2 846,9	1 538,0
Obligations d'achat	153,7	193,0	120,5	67,0	5,5
Total engagements liés aux activités opérationnelles	9 568,0	8 982,9	4 525,5	2 913,9	1 543,5

La variation des engagements donnés liés aux activités opérationnelles sur le premier semestre 2017 (-585.1 millions d'euros) s'explique principalement par la main levée sur la garantie de performance donnée pour le compte de VWT (Contrat Al Hidd) à hauteur de -315,0 millions d'euros et par l'effet de change (-463,6 millions d'euros).

En complément des engagements donnés chiffrés ci-dessus, Veolia a par ailleurs consenti des engagements non limités en montant se rapportant à des garanties opérationnelles de bonne exécution, ainsi qu'à un contrat de construction et de traitement de déchets, à Hong Kong, dans les métiers Eau et Déchets.

Ces engagements, limités à la durée desdits contrats, ont fait l'objet d'une approbation préalable du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Le total des engagements donnés au titre des activités construction de Veolia Water Technologies s'élève à 2 858,3 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 3 425,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le détail des engagements opérationnels donnés à l'égard des co-entreprises (à 100%) s'élève à 618,6 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 705,1 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il s'agit principalement de garanties de performances données à Al Wathba VB pour 412,7 millions d'euros et à Glen Water Holding pour 81,8 millions d'euros.

5.5.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Ils s'élèvent à 1 078,2 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 1 121,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le total des engagements reçus au titre des activités de Veolia Water Technologies s'élève à 537,8 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 581,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

6.1 Goodwills

6.1.1 Évolution des goodwills

Les goodwills se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
Montant brut	5 963,6	6 021,4
Pertes de valeur cumulées	-1 113,4	-1 121,6
Montant net	4 850,2	4 899,8

La ventilation au 30 juin 2017 de la valeur nette comptable des goodwills, par segment opérationnel, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
France	1 214,2	1 232,5
Europe Hors France	2 154,6	2 170,2
Reste du monde	716,7	765,2
Activités mondiales	761,5	728,9
Autres	3,2	3,0
Total Goodwills	4 850,2	4 899,8

Les principales évolutions observées sur les goodwills du Groupe au cours du premier semestre 2017 résultent principalement :

- des variations de périmètre de consolidation à hauteur de 103,9 millions d'euros dont 83,8 millions d'euros dans le Reste du monde, relatifs notamment à l'allocation du prix d'acquisition de Chemours à hauteur de 38,4 millions d'euros;
- des effets de change. Ces derniers résultent essentiellement de l'évolution de la livre sterling, de la couronne tchèque et du dollar américain face à l'euro pour respectivement -20,3 millions d'euros, +16,5 millions d'euros, et -42,3 millions d'euros.

Les travaux d'allocation du prix d'acquisition de 100% de la société Kurion aux Etats-Unis ont été finalisés. Le goodwill est définitif et sans changement (hors effets de change) par rapport au goodwill provisoire reconnu au 31 décembre 2016.

Principaux goodwills par unités génératrices de trésorerie au 30 juin 2017

Les principaux goodwills en valeur nette comptable par unité génératrice de trésorerie ou regroupement d'unités génératrices de trésorerie au sein d'un pays (montant supérieur à 200 millions d'euros) n'ont pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2016.

6.1.2 Tests de dépréciation

Les goodwills et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de perte de valeur annuels conformément au calendrier du Groupe.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 30 juin 2017, y compris sur les Unités Génératrices de Trésorerie considérées comme sensibles au 31 décembre 2016 (voir aussi note 7.1.2.2. des notes aux états financiers au 31 décembre 2016).

En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au 30 juin 2017.

6.2 Actifs incorporels

6.2.1 Actifs incorporels du domaine concédé

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent comme suit, par segment opérationnel :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France	724,7	1 518,0	-800,5	717,5
Europe hors France	2 298,7	4 371,6	-2 094,6	2 277,0
Reste du monde	745,8	1 693,8	-998,5	695,3
Activités mondiales	6,4	24,2	-21,4	2,8
Autres	-	-	-	-
Actifs incorporels du domaine concédé	3 775,6	7 607,6	-3 915,0	3 692,6

L'évolution de la valeur nette comptable des actifs incorporels du domaine concédé pour -83,0 millions d'euros s'explique principalement par :

- des investissements pour +174,3 millions d'euros (dont 50,7 millions d'euros au sein du segment France, 93,5 millions d'euros au sein du segment Europe hors France et 29,9 millions d'euros au sein du segment Reste du monde) ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeur pour -207,8 millions d'euros ;
- l'effet de change pour -30,3 millions d'euros (principalement liés à l'évolution de la livre sterling, du dirham marocain, du dollar américain et de la couronne tchèque face à l'euro).

6.2.2 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée nets	13,8	12,7
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	3 291,0	3 282,4
Amortissements et pertes de valeur	-2 292,1	-2 308,0
Actifs incorporels à durée de vie définie nets	998,9	974,4
Autres Actifs incorporels nets	1 012,7	987,1

Les autres actifs incorporels n'ont pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2016.

Les autres actifs incorporels nets comprennent notamment la valeur des contrats acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (« droits contractuels ») pour 331,2 millions d'euros, les droits d'entrée versés aux collectivités locales pour 78,0 millions d'euros et les logiciels acquis pour 172,9 millions d'euros.

6.3 Actifs corporels

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours du premier semestre 2017 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
Actifs corporels bruts	17 818,5	17 867,2
Amortissements et pertes de valeur	-10 641,3	-10 888,9
Actifs corporels nets	7 177,2	6 978,3

La variation des actifs corporels de -198,9 millions d'euros comprend notamment les éléments suivants :

- des investissements pour 336,1 millions d'euros (dont 130,7 millions d'euros en Europe hors France, et 111,5 millions d'euros dans le Reste du monde) ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeurs pour -447,7 millions d'euros ;
- des effets de change pour -93,1 millions d'euros (dont +59,1 millions d'euros en Europe hors France et -148,3 millions d'euros dans le Reste du monde), correspondant principalement à l'évolution du dollar américain pour -100,8 millions d'euros, du zloty polonais pour +55,7 millions d'euros, du Renminbi chinois pour -29,1 millions d'euros.

Les actifs corporels se détaillent comme suit par nature d'actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	593,2	1 295,6	-682,1	613,5
Constructions	1 193,9	2 838,1	-1 679,4	1 158,7
Installations techniques, matériel et outillage	3 937,2	9 276,3	-5 537,3	3 739,0
Matériel roulant et autre matériel de transport	540,8	2 080,6	-1 541,6	539,0
Autres immobilisations corporelles	296,9	1 701,8	-1 417,7	284,1
Immobilisations corporelles en cours	615,2	674,8	-30,8	644,0
Actifs corporels	7 177,2	17 867,2	-10 888,9	6 978,3

7.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- Les dettes financières décrites en note 7.1.1 ;
- Les « autres actifs financiers courants et non courants » décrits en note 7.1.2 ;
- La trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie décrits en note 7.1.3 ;
- Les instruments dérivés décrits en note 7.2.2.

7.1.1 Dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes au cours du premier semestre 2017 est la suivante :

	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
<i>(en millions d'euros)</i>						
Emprunts obligataires	7 705,5	8 436,9	1 291,7	501,1	8 997,2	8 938,0
Autres dettes financières	638,5	593,7	3 468,0	3 847,1	4 106,5	4 440,8
Total dettes financières courantes et non courantes	8 344,0	9 030,6	4 759,7	4 348,2	13 103,7	13 378,8

7.1.1.1 Emprunts obligataires non courants et courants

Ventilation des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires non courants sont constitués principalement des émissions publiques pour 7 503,2 millions d'euros au 30 juin 2017 dont 381,0 millions d'euros équivalents sur le marché américain, de l'émission de l'obligation à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour 698,0 millions d'euros et de l'émission de l'obligation sur le marché domestique chinois (« Panda bond ») pour 128,8 millions d'euros équivalents.

La part des emprunts obligataires reclassée en courant sur le premier semestre 2017 s'élève à 495,4 millions d'euros et concerne principalement la souche obligataire euro de maturité mai 2018 pour 487,1 millions d'euros.

Evolution des emprunts obligataires

L'évolution des emprunts obligataires sur le semestre résulte principalement de nouveaux emprunts pour 1 298,5 millions d'euros, de remboursement pour -1 313,3 millions d'euros et d'effets de change pour -71,1 millions d'euros.

Emission d'un emprunt obligataire de 1,3 milliards d'euros

Le 21 mars 2017, Veolia a émis un emprunt obligataire de 1,3 milliards d'euros qui se décompose en deux tranches d'un montant de 650 millions d'euros chacune, la première à échéance mars 2022 (5 ans) portant un coupon de 0,672% et la seconde à échéance novembre 2026 (10 ans court) portant un coupon de 1,496%. Elles ont été émises au pair.

Autres mouvements de la période

Les remboursements s'expliquent principalement par le remboursement, à leurs échéances respectives : le 16 janvier 2017, de la souche obligataire euro pour un montant nominal de 606 millions d'euros, le 19 mai 2017, de la souche obligataire euro pour un montant nominal de 350 millions d'euros, le 28 juin 2017, de la souche obligataire en renminbi pour un montant nominal de 64,6 millions d'euros équivalents et, le 29 juin 2017, de la souche obligataire euro pour un montant nominal de 250 millions d'euros.

L'effet de change de -71,1 millions d'euros porte essentiellement sur la conversion au taux de clôture de la souche obligataire GBP à maturité 2037 de 743,0 millions d'euros équivalents au 30 juin 2017 et de la souche obligataire USD à maturité 2038 de 381,0 millions d'euros équivalents au 30 juin 2017.

Ventilation des autres dettes financières

La part des autres dettes financières reclassée en courant sur le premier semestre 2017 s'élève à 71,7 millions d'euros.

Evolution des autres dettes financières

La variation des autres dettes financières courantes et non courantes provient essentiellement de la hausse des billets de trésorerie chez Veolia Environnement pour 521,8 millions d'euros, du remboursement du tirage d'une ligne de crédit en dollars américains pour 47,4 millions d'euros équivalents, de la baisse des intérêts courus pour 53,6 millions d'euros et d'un effet change favorable de 62,4 millions d'euros.

7.1.1.2 Informations sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

Dettes de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Dettes des filiales

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société considère que les covenants inclus dans la documentation des financements significatifs étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 30 juin 2017.

7.1.2 Actifs financiers non courants et courants

Les autres actifs financiers courants et non courants se décomposent comme suit :

	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
<i>(en millions d'euros)</i>						
Montant brut	443,4	479,9	321,6	301,1	765,0	781,0
Pertes de valeur	-82,5	-73,9	-44,1	-41,3	-126,6	-115,2
Actifs financiers nets relatifs à des prêts et créances	360,9	406,0	277,5	259,8	638,4	665,8
Autres actifs financiers	16,1	13,8	2,8	5,2	18,9	19,0
Actifs liquides et actifs financiers liés au financement	8,6	8,9	4,4	322,3	13,0	331,2
Total autres actifs financiers nets	385,6	428,7	284,7	587,3	670,3	1 016,0

Au 30 juin 2017, les principaux actifs financiers non courants et courants en prêts et créances comprennent notamment les prêts accordés à des co-entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence pour un montant total de 199,2 millions d'euros, contre 165,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Ces prêts concernent principalement les concessions chinoises pour 148,6 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 124,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 30 juin 2017, les actifs liquides et actifs financiers liés au financement sont détenus essentiellement par Veolia Environnement et sont principalement constitués pour 300 millions d'euros de placements de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

7.1.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie passive au cours du premier semestre 2017 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
Disponibilités	864,9	847,0
Équivalents de trésorerie	4 656,5	3 978,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 521,4	4 825,6
Trésorerie passive	246,8	341,8
Trésorerie nette	5 274,6	4 483,8

(1) Les ajustements de juste valeur sont enregistrés en produits et charges financiers.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 4 825,6 millions d'euros, dont 259,3 millions d'euros « soumis à restriction » au 30 juin 2017.

La baisse de la trésorerie sur le semestre ne provient pas directement de la variation des emprunts obligataires dont les émissions (en deux tranches pour un nominal de 650 millions d'euros chacune en mars 2017) sont en grande partie compensées par les remboursements (de la souche obligataire euro pour un montant nominal de -606 millions d'euros en janvier 2017, -350 millions d'euros en mai 2017, -250 millions d'euros en juin 2017 ainsi que de la souche obligataire en renMinbi pour un montant nominal de -65 millions d'euros équivalents).

Elle reflète principalement la variation du besoin en fonds de roulement pour -825 millions d'euros, les placements en actifs liquides pour -300 millions d'euros non classés comptablement en trésorerie et la hausse de l'encours de billets de trésorerie pour 521 millions d'euros.

Au 30 juin 2017, les disponibilités sont détenues par la France à hauteur de 24,4 millions d'euros, l'Europe hors France à hauteur de 233,6 millions d'euros, le Reste du monde à hauteur de 224,0 millions d'euros, les Activités mondiales à hauteur de 120,3 millions d'euros, le segment Autres à hauteur de 244,8 millions d'euros (dont Veolia Environnement à hauteur de 75,0 millions d'euros).

Les placements des excédents de trésorerie, non remontés au niveau de Veolia Environnement, sont gérés dans le cadre des procédures définies par le Groupe.

Au 30 juin 2017, les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement à hauteur de 3 881,2 millions d'euros dont des OPCVM monétaires pour 2 979,9 millions d'euros, et des dépôts à terme pour 900,0 millions d'euros.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

7.2 Juste valeur des actifs et passifs financiers

7.2.1 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les principales catégories d'actifs et de passifs financiers du Groupe sont identiques à celles identifiées lors de l'établissement des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016. Par ailleurs, les écarts entre les justes valeurs et les valeurs comptables de ces principales catégories d'actifs et de passifs financiers n'ont pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2016.

7.2.2 Compensation des actifs et passifs financiers

Au 30 juin 2017, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats ISDA ou EFET. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

Au 30 juin 2017, ces dérivés sont comptabilisés à l'actif pour un montant de 135,8 millions d'euros et au passif pour un montant de 142,2 millions d'euros dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe.

7.3 Produits et charges financiers

7.3.1 Coût de l'endettement financier

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti et les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges et produits de l'endettement financier sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient qualifiés ou non, comptablement, de couverture.

Les produits de l'endettement financier s'élèvent à 22,6 millions d'euros. Les charges, quant à elles, s'élèvent à -231,8 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le coût de l'endettement financier figurant au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier des activités poursuivies ci-dessus et celui des activités non poursuivies.

Le poste « Intérêts versés » au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier net des activités poursuivies et non poursuivies ajusté des intérêts courus de -53,7 millions d'euros et des variations de juste valeur des dérivés de couverture pour un montant de -5,4 millions d'euros sur le premier semestre 2017.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2016 retraité⁽¹⁾	Au 30 juin 2017
Charges sur l'endettement	-181,8	-178,6
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)*	12,2	6,6
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	-39,3	-37,2
Coût de l'endettement financier	-208,9	-209,2

* Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

Le « Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres » provient principalement au 30 juin 2017 des éléments suivants :

- des produits d'intérêts nets sur les relations de couverture (juste valeur et flux de trésorerie) pour 6,2 millions d'euros ;
- les résultats sur instruments dérivés non éligibles au traitement de couverture pour -45,6 millions d'euros principalement sur des instruments dérivés de change.

7.3.2 Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières, hors I4 et I12, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les plus ou moins-values de cession financières nettes de frais de cession, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et la désactualisation des provisions.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2016 retraité⁽¹⁾	Au 30 juin 2017
Gains nets/Pertes nettes sur les prêts et créances	8,8	1,4
Plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession	40,6	4,5
Résultats sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	3,0	2,3
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	-0,2	0,1
Désactualisation des provisions	-20,6	-19,8
Résultat de change	-5,4	-7,8
Intérêts sur actifs opérationnels	-44,8	-44,5
Autres	-13,3	-6,3
Autres revenus et charges financiers	-31,9	-70,1

(1) Dont dividendes reçus pour 2,2 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 2,4 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

Les autres revenus et charges financiers incluent les impacts des cessions financières comptabilisés au cours du premier semestre 2017. Au titre du premier semestre de l'exercice 2016, ces impacts correspondaient principalement à la mise à juste valeur de la quote-part antérieurement détenue de participations en France et en Chine.

7.4 Engagements liés aux activités de financement

7.4.1 Engagements donnés liés aux activités de financement

Le détail des engagements hors bilan donnés liés aux activités de financement est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lettres de crédit	222,0	32,6	22,1	5,8	4,7
Garantie d'une dette	25,3	16,6	1,5	1,2	13,9
Autres engagements donnés liés au financement	51,3	62,3	34,0	22,4	5,9
Total engagements donnés liés au financement	298,6	111,5	57,6	29,4	24,5

Les engagements financiers donnés à l'égard des co-entreprises (à 100%) s'élèvent à 5,2 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 10,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

7.4.2 Engagements reçus liés aux activités de financement

Ils s'élèvent à 121,4 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 131,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

7.4.3 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 30 juin 2017, le Groupe a consenti 163 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières, dont 98,5 millions d'euros en garanties de dettes financières de ses co-entreprises.

8.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

8.1.1 Capital

Le capital est entièrement libéré.

8.1.1.1 Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe n'est intervenue lors du premier semestre 2017.

8.1.1.2 Nombre d'actions émises et valeur nominale

Il est de 563 364 823 actions au 30 juin 2017, et de 563 364 823 actions au 31 décembre 2016. La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

8.1.2 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

Au 30 juin 2017, le nombre total d'actions détenues par Veolia est de 13 774 835, représentant 2,4% du capital de la Société. Au 31 décembre 2016, il était de 15 064 835, représentant 2,7% du capital de la Société.

8.1.3 Affectation du résultat et dividendes

L'Assemblée Générale du 20 avril 2017 a fixé le dividende en numéraire à 0,80 euro par action au titre de l'exercice 2016. Ce dividende est détaché de l'action le 24 avril 2017 et mis en paiement à compter du 26 avril 2017, pour un montant total de 439,8 millions d'euros.

En 2016, un dividende de 401 millions d'euros a été distribué par Veolia Environnement et prélevé sur les postes « Primes d'émission, de fusion et d'apports » et « Réserves ».

8.1.4 Écarts de conversion

Au 30 juin 2017, le montant cumulé des écarts de conversion est de 111,9 millions d'euros (en part du Groupe).

La variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution du renminbi chinois (-98,6 millions d'euros), du dollar américain (-81,0 millions d'euros), du dollar de Hong Kong (+62,3 millions d'euros), du dollar australien (-7,3 millions d'euros) et de la livre sterling (-10,6 millions d'euros).

Au 31 décembre 2016, le montant cumulé des écarts de conversion est de 243,4 millions d'euros (en part du Groupe).

La variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution du renminbi chinois (-59,8 millions d'euros), du dollar américain (+19,2 millions d'euros), du dollar de Hong Kong (-16,0 millions d'euros), et du dollar australien (-21,5 millions d'euros).

8.1.5 Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part du Groupe, à -52,2 millions d'euros au 30 juin 2017, et -42,5 millions d'euros au 31 décembre 2016. Elle se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente	Dérivés de matières premières en couverture de flux de trésorerie	Dérivés de change en couverture de flux de trésorerie	Dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie	Total	Dont attribuables aux propriétaires de la société mère
Montant au 31 décembre 2016	9,2	4,3	-1,1	-53,1	-40,7	-42,5
Variation de valeur	1,8	-4,0	1,8	17,3	16,9	17,8
Autres variations	4,9	-0,3	-3,2	-29,0	-27,6	-27,5
Montant au 30 juin 2017	15,9	-0,0	-2,5	-64,8	-51,4	-52,2

Les montants sont présentés net d'impôts.

Aucun montant significatif n'a été recyclé au compte de résultat consolidé au titre des instruments dérivés de taux de couverture de flux de trésorerie et inscrit en produit (charge) de l'endettement financier.

8.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur le premier semestre 2017 s'explique principalement par le résultat de la période et les variations de périmètre, compensés par les distributions de dividendes de filiales et les écarts de conversion.

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 78,1 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 74,5 millions d'euros au 30 juin 2016 retraité.

Au premier semestre 2017, elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans les segments Europe hors France (46,3 millions d'euros), et Reste du monde (28,6 millions d'euros).

8.3 Titres super-subordonnés et obligations convertibles OCEANE

8.3.1 Titres super subordonnés

En janvier 2013, Veolia Environnement a réalisé une émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée en euros et sterlings remboursable à partir d'avril 2018. Veolia Environnement a émis un milliard d'euros à 4,5% de rendement sur la tranche euros et 400 millions de livres sterling à 4,875% de rendement sur la tranche sterling.

Conformément à la norme IAS 32.11 et compte tenu de ses caractéristiques intrinsèques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon, sauf en cas de distribution de dividendes aux actionnaires ou de rachat de ses propres instruments), cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

Le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super-subordonnés s'élève à -67,8 millions d'euros pour le premier semestre 2017 contre -68,8 millions d'euros pour l'exercice 2016.

8.3.2 Obligations convertibles OCEANE

Le 8 mars 2016, Veolia Environnement a émis des obligations convertibles de type OCEANE.

L'opération décrite en Note 7.1.1.1. se comptabilise pour la part correspondant à l'option de conversion, dont le règlement est prévu uniquement en actions, en capitaux propres. Cette composante s'élève à 17,6 millions d'euros au 30 juin 2017.

8.4 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

En application de la norme IAS 33.9 et 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super subordonnés émis par Veolia Environnement.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Au 30 juin 2017, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit à 574 505 237 dilué et 550 713 818 non dilué. Les instruments dilutifs pris en compte dans le calcul du résultat par action sur le premier semestre 2017 sont principalement relatifs aux obligations convertibles OCEANE émises le 8 mars 2016.

NOTE 9 PROVISIONS

L'évolution des provisions non courantes et courantes au cours du premier semestre 2017 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 30 juin 2017
Provisions hors engagements sociaux	1 789,8	1 804,4
Provisions pour engagements sociaux	893,3	879,7
TOTAL Provisions	2 683,1	2 684,1
PROVISIONS NON COURANTES	2 123,7	2 099,1
PROVISIONS COURANTES	559,4	585,0

Les provisions, prises dans leur globalité, augmentent de 1,0 millions d'euros sur le premier semestre 2017, dont 33,5 millions d'euros de désactualisation.

Les provisions hors engagements sociaux comprennent notamment, au 30 juin 2017, les provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture (remise en état, démantèlement) pour 643,1 millions d'euros, comptabilisées en France dans les activités de recyclage et valorisation de déchets pour 230,7 millions d'euros et en Europe hors France pour 206,4 millions d'euros.

Les variations des provisions hors engagements sociaux, prises individuellement, ne sont pas significatives et n'appellent pas de commentaires particuliers.

La variation des provisions pour engagements sociaux s'élève à -13,7 millions d'euros sur le semestre. Elle est relative notamment aux dotations de la période pour 25,4 millions d'euros, à la reprise de provisions pour engagements sociaux de -32,8 millions d'euros, compensée par des écarts actuariels de -3,9 millions d'euros, et à l'impact des variations de change à hauteur de -8,6 millions d'euros.

10.1 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2016 retraité⁽¹⁾	Au 30 juin 2017
Charge/produit fiscal(e) courant(e)	-120,7	-123,5
France	-5,6	-9,5
Autres pays	-115,1	-114,0
Charge/produit fiscal(e) différé(e)	-4,8	8,8
France	1,4	-8,0
Autres pays	-6,2	16,8
Total de la charge fiscale	-125,5	-114,7

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

La charge fiscale figurant au tableau des flux de trésorerie correspond à la charge fiscale des activités poursuivies ci-dessus et celle des activités non poursuivies.

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement (convention d'une durée de cinq ans, renouvelée en 2016). Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

Le taux d'imposition du Groupe se détaille de la façon suivante :

	Au 30 juin 2016 retraité⁽¹⁾	Au 30 juin 2017
Résultat net des activités poursuivies (a)	306,9	267,6
Résultat des entreprises associées (b)	13,6	12,9
Résultat des co-entreprises (c)	29,7	35,2
Quote-part dans les résultats nets des autres entités mises en équivalence (d)	22,2	13,5
Impôts sur le résultat (e)	-125,5	-114,7
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts (f) = (a)-(b)-(c)-(d)-(e)	366,9	320,7
Taux d'imposition apparent -(e)/(f)	34,2%	35,8%

(1) Les retraitements sur le premier semestre 2016 concernent l'application de l'interprétation IFRIC 12 (voir aussi note 1.2.4 Référentiel - Clarifications apportées par l'interprétation IFRIC 12 des notes aux états financiers au 31 décembre 2016) et le reclassement de la Lituanie en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

10.2 Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Les redressements, ou les positions fiscales incertaines identifiées mais ne faisant pas encore l'objet d'un redressement, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de la norme IAS 37.

L'administration fiscale a mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. A ce jour, ces contrôles n'ont pas conduit à une dette envers l'administration fiscale d'un montant significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux.

Au 30 juin 2017, le Groupe a pris en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. Le Groupe revoit périodiquement l'estimation de ces risques au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

Veolia par l'intermédiaire de sa filiale VNA (anciennement VENAO) a reçu le 10 mars 2010 des notifications préliminaires de redressement (« notices of proposed adjustments », ci-après les « notifications ») émanant de l'administration fiscale américaine et concernant certaines positions fiscales adoptées par ses filiales aux Etats-Unis et en particulier les déficits fiscaux liés à la réorganisation de l'ancienne US Filter (« Worthless Stock Deduction »). Les notifications portaient sur la Worthless Stock Deduction pour un montant de 4,5 milliards de dollars (en base). Elles portaient également sur un certain nombre d'autres questions au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 pour un montant global de même ordre de grandeur. Ces notifications sont des évaluations préliminaires

qui ne reflètent pas la position définitive de l'administration fiscale et sont susceptibles d'évoluer. La réception de ces notifications préliminaires faisait suite à la volonté du Groupe d'obtenir un accord préalable dit de « pre-filing agreement » ayant spécifiquement pour objet de valider le montant de ses déficits au 31 décembre 2006.

Depuis 2010, Veolia poursuit la revue de ces notifications avec l'administration fiscale américaine, afin de résoudre les points de désaccord et en vue d'une notification formelle ouvrant droit à un recours hiérarchique ou juridictionnel. Au 30 juin 2017, les notifications restantes hors pénalités portent sur la Worthless Stock Deduction pour un montant de 4,5 milliards de dollars (en base). Les notifications étant émises sous réserve du contrôle toujours en cours, aucun paiement n'est requis à ce jour. Compte tenu des informations en sa possession à la date de clôture, le Groupe n'a pas comptabilisé de provisions dans ses comptes consolidés et a comptabilisé un impôt différé actif au titre de la reconnaissance d'une partie de ses déficits.

Dans le cadre du contrôle, l'administration fiscale américaine a émis des sommations auxquelles VNA (anciennement VENAO) a répondu par la remise de nombreux documents. Le 5 janvier 2013, invoquant une insuffisance de réponse aux sommations, le Département de la justice américain avait assigné VNA (anciennement VENAO) devant l'US District Court de l'Etat du Delaware pour la mise en exécution de sommations. Cette procédure est désormais terminée et VNA a transmis à l'administration fiscale les documents requis fin août 2015. L'examen de ces documents par l'administration se poursuit et aucune notification formelle n'a, à ce jour, été reçue.

Par ailleurs, le contrôle initié en 2011 au titre des exercices 2007 et 2008 pour la totalité du périmètre des entités américaines du Groupe est toujours en cours. A ce jour, aucun redressement n'a été notifié. Fin 2013, un nouveau contrôle, portant sur les exercices 2009 à 2011, a été initié par l'administration fiscale américaine. A ce jour, ce contrôle est toujours en cours et aucun redressement n'a pour le moment été notifié.

Par ailleurs, divers contrôles fiscaux au titre des exercices de 2007 à 2013 pour la totalité du périmètre des entités américaines du Groupe sont toujours en cours. A ce jour, aucun redressement n'a été notifié.

La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que les procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2017, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Les principaux actifs et passifs éventuels associés à des procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage sont décrits ci-après :

Amérique du Nord

États-Unis – Flint

En avril 2014, pour des raisons d'économies, le gestionnaire d'urgence (« Emergency Manager ») en charge de la ville de Flint (Michigan) a ordonné de cesser de s'approvisionner en eau auprès de Détroit, en traitant et distribuant l'eau de la rivière Flint à ses habitants.

Peu après, ces derniers ont commencé à se plaindre de l'apparence, de l'odeur et du goût de l'eau distribuée. Entre août et décembre 2014, Flint a fait face à des problèmes de qualité de l'eau caractérisant des violations de la réglementation nationale régissant l'eau potable, en excédant notamment la limite de qualité autorisée de « Total Trihalomethanes - TTHM » (des sous-produits de désinfection).

En février 2015, Flint a confié à une filiale américaine de la Société, Veolia Water North America Operating Services (« VWNAOS ») la réalisation d'une étude sur les effets résiduels du processus de chloration (TTHM), de coloration, de goût et d'odeur de l'eau. Le périmètre d'intervention de cette étude ponctuelle (facturée 40.000 \$), d'une durée d'environ quatre semaines, ne comprenait pas de tests sur le plomb ou le cuivre.

Le 18 février 2015, VWNAOS a rédigé un rapport intermédiaire qui indiquait que l'eau potable était saine dans la mesure où elle « respectait les normes étatiques et fédérales et les essais requis ». Le même jour, au cours d'une réunion organisée par le comité des travaux publics du conseil municipal de Flint et relative au rapport intermédiaire, des employés de VWNAOS portaient à la connaissance du public les résultats de ce dernier. Flint avait préalablement informé VWNAOS qu'elle (et non pas VWNAOS) conduirait des tests sur le plomb.

Le 12 mars 2015, le rapport final de VWNAOS était adressé à Flint, puis rendu public. Dans son rapport, VWNAOS faisait un certain nombre de recommandations pour assurer la conformité des niveaux de TTHM à la réglementation et améliorer la qualité de l'eau relative à l'odeur et à la couleur. Il semble que les autorités locales ont ignoré la plupart de ces recommandations.

Le 24 juin 2015, l'agence fédérale américaine pour la protection de l'environnement a rédigé un mémorandum qui résumait l'information disponible sur les activités conduites par Flint et plusieurs agences gouvernementales en réponse aux niveaux élevés en plomb dans l'eau potable signalés par un résident de Flint.

Le 21 octobre 2015, le bureau du gouverneur du Michigan a mandaté un groupe de travail consultatif composé d'experts dans plusieurs disciplines (« Flint Water Advisory Task Force ») chargé de mener une étude indépendante sur la crise de l'eau potable à Flint, caractérisée notamment par une contamination au plomb.

Le 21 mars 2016, leur rapport final, réalisé au terme de nombreux entretiens individuels et l'examen de multiples documents, était rédigé. Ce rapport conclut que la responsabilité de la crise de l'eau à Flint incombe largement à plusieurs entités gouvernementales du Michigan ainsi qu'à Flint. Le département de la qualité environnementale du Michigan et Flint n'ont notamment pas exigé ni mis en œuvre de contrôle de corrosion lors du changement de source d'approvisionnement et ce, contrairement à ce qui est requis par le régime fédéral applicable au plomb et au cuivre contenus dans l'eau potable. Quinze employés municipaux et fédéraux, actuels ou anciens, font l'objet de poursuites pénales en raison de leur mauvaise gestion des questions de plomb.

Depuis février 2016, de nombreuses poursuites individuelles et actions de groupe (« class-actions ») ont été enregistrées auprès des tribunaux du Michigan par des habitants de Flint contre un certain nombre de défendeurs dont l'Etat du Michigan, le département de la qualité environnementale du Michigan et les filiales américaines de la Société. Les habitants de Flint allèguent des dommages corporels et matériels suite à une exposition aux toxines, y compris au plomb, contenues dans l'eau de la rivière Flint et reprochent une négligence professionnelle et une fraude.

La Société elle-même a été citée dans une douzaine d'actions de groupe et des centaines d'actions individuelles. Dans cinq actions de groupe, la Société a signé un accord avec les plaignants visant à écarter la Société de ces actions, sans pour autant que les plaignants perdent leurs droits, le délai de prescription étant suspendu. Pour toutes les autres actions de groupe, le délai de notification de la Société a expiré.

Le 22 juin 2016, le procureur du Michigan (Etats-Unis) a engagé une action civile à l'encontre de plusieurs sociétés, parmi lesquelles VWNAOS et la Société elle-même, pour leur rôle supposé dans la crise de l'eau à Flint. Après s'être désisté de cette action initiale, il a déposé, le 16 août 2016, une nouvelle assignation en matière civile. Entre autres allégations, il se réfère au rapport intermédiaire de VWNAOS. Pour le procureur, les actes et omissions allégués de ces sociétés constituent une négligence professionnelle et une fraude.

A la suite du dépôt de cette nouvelle assignation, le procureur a consenti à ne pas poursuivre la Société, sans pour autant renoncer à ses droits. Une demande visant à écarter la Société de ces actions a été déposée le 12 septembre 2016 devant le tribunal. En l'état, la Société n'est partie à aucune des actions du procureur ; celles dirigées contre les filiales de la Société poursuivent leur cours.

Le Groupe conteste vigoureusement le bien-fondé de l'ensemble de ces procédures.

Ces réclamations ont fait l'objet de déclarations aux assureurs. Ces derniers ont réservé leurs droits concernant la garantie dont bénéficient la Société et ses filiales américaines.

Europe Centrale et Orientale

Roumanie

En 2000, Apa Nova Bucuresti (ANB), filiale roumaine à 74% de Veolia Eau, a signé avec la municipalité de Bucarest, un contrat de concession des services de distribution d'eau et d'assainissement pour 25 ans.

Fin juillet 2015, la Division Nationale Anticorruption de Ploiesti (DNA) a ouvert une enquête portant sur des faits de trafic d'influence, mettant en cause plusieurs personnes, et notamment plusieurs filiales roumaines de la Société.

ANB et certains de ses ex-dirigeants sont soupçonnés d'avoir, entre 2008 et 2015, acheté l'influence de trois personnes physiques pour obtenir des décisions favorables des collectivités publiques de Bucarest, conduisant à d'importantes augmentations des tarifs de l'eau. En contrepartie, ANB aurait versé des rémunérations significatives à des sociétés contrôlées par ces trois personnes ou des personnes liées, sans que ces paiements ne soient proportionnés aux prestations accomplies, voire sans que ces prestations ne soient réelles.

Depuis août 2015, ANB ainsi que d'autres filiales de la Société ayant des activités dans l'eau et dans l'énergie en Roumanie, ont communiqué à la DNA, à sa demande, de nombreux documents.

Au cours du mois d'octobre 2015, trois ex-dirigeants d'ANB ont été interrogés par la DNA, puis placés sous le statut d'« inculpat » et sous contrôle judiciaire.

Le 30 octobre 2015, ANB a été placée sous le même statut, au titre des infractions de corruption, achat d'influence, violation de la vie privée, évasion fiscale et blanchiment.

L'enquête se poursuit et ANB coopère avec la DNA. Jusqu'à ce jour, elle n'a bénéficié que d'un accès partiel au dossier pénal.

La Securities and Exchange Commission (SEC) et le Department of Justice (DOJ) mènent actuellement une enquête portant sur d'éventuelles violations des lois fédérales américaines, en lien avec les faits objets de l'enquête de la DNA.

Dans le cadre de l'enquête conduite par la SEC, il a été demandé à la Société de transmettre, sur une base volontaire, des documents et informations en lien avec ces faits. Les mêmes demandes ont été adressées à la Société par l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui a également ouvert une enquête, à la requête de la SEC dans le cadre de la coopération internationale.

La Société coopère pleinement avec les autorités et, en particulier, transmet les informations demandées, dans le respect des lois applicables.

Par ailleurs, en 2017, le Parquet National Financier a confirmé l'ouverture d'une enquête préliminaire.

Lituanie - Energie

Entre 2000 et 2003, le Groupe a signé un certain nombre de contrats avec des municipalités lituaniennes, dont le plus important avec la municipalité de Vilnius (« Vilnius ») en 2002, pour louer, exploiter et moderniser l'infrastructure de production et de distribution de chaleur et d'électricité. Le Groupe a ainsi réalisé des investissements importants au fil des années dont il attend une prise en compte des coûts et un retour sur investissement.

Le gouvernement a publiquement, à de nombreuses reprises, accusé le Groupe d'être responsable d'un tarif élevé de chaleur, en conduisant une campagne de harcèlement à son encontre.

Diverses actions ont ainsi été entreprises par les autorités et entités publiques visant les filiales lituaniennes du Groupe, UAB Vilniaus Energija (« UVE ») et UAB Litesko (« Litesko »).

Actions destinées à transférer les coûts de chaleur des consommateurs vers UVE:

- Avec l'approbation de Vilnius, UVE a installé des sous-stations individuelles d'échange de chaleur. En septembre 2011, la loi sur le secteur de la chaleur a été amendée pour transférer la propriété des sous-stations aux propriétaires d'appartements, sans compensation aux investisseurs. Bien que les tribunaux et la commission nationale pour le contrôle de l'énergie et des prix (la « Commission Nationale ») aient reconnu un droit à compensation d'UVE, ils se sont toutefois déclarés incompétents pour imposer l'exercice d'un tel droit. A ce jour, UVE n'a toujours pas reçu de compensation.
- En 2008 et 2009, UVE a proposé respectivement à Vilnius et à la Commission Nationale d'investir dans un condenseur de fumée. Ces dernières ont refusé d'approuver cet investissement. UVE a donc, conformément à la réglementation applicable, investi à titre privé. Cependant, en octobre 2014, la Commission Nationale a unilatéralement réduit les tarifs de chaleur d'UVE pour capturer les économies réalisées grâce à ce condenseur et ce, en l'absence de base légale. Le 13 octobre 2015, le tribunal administratif a rejeté la réclamation d'UVE contre cette décision. Le 27 octobre 2015, UVE a interjeté appel devant la cour suprême administrative, qui l'a rejeté le 2 novembre 2016. En mars 2016, la Commission Nationale a approuvé la réduction des tarifs de chaleur d'UVE, décidée par Vilnius en septembre 2015, suite au nouveau calcul de l'effet économique du condenseur de fumée. Le 23 octobre 2015, UVE avait initié un recours devant le tribunal administratif contre la décision de Vilnius. Le 11 avril 2016, UVE a également initié un recours devant ce même tribunal contre la décision de la Commission

Nationale. Les deux recours ont été joints par le tribunal qui les a finalement rejetés le 17 octobre 2016. UVE a fait appel devant la cour suprême administrative. Aucune date d'audience n'a encore été fixée.

- Le 11 décembre 2015, le tribunal régional administratif de Vilnius a annulé les tarifs de chaleur que la Commission Nationale avait établis pour UVE pour une période de cinq ans (2011-2015), en invitant la Commission Nationale à réduire les tarifs rétroactivement. UVE a interjeté appel le 28 décembre 2015 devant la cour suprême administrative ; une audience de plaidoirie étant fixée le 17 août 2016. L'appel est suspensif. Le 24 janvier 2017, la cour suprême administrative a confirmé la décision du tribunal régional administratif, qui devient effective à compter du même jour. UVE a déposé une requête en révision qui a été rejetée par une décision de la cour suprême administrative du 16 juin 2017.

Action destinée à rendre les usines de cogénération du Groupe non viables économiquement :

- Le contrat de Vilnius oblige UVE à exploiter des usines de cogénération (produisant à la fois de la chaleur et de l'électricité) et à produire de l'électricité à la vente. Le gouvernement établissait un quota annuel d'achat d'électricité par la société publique nationale d'électricité (Lesto) à un prix spécifique, assurant une demande suffisante d'électricité générée par les usines de cogénération.
- Le gouvernement a décidé de supprimer, à compter du 1er janvier 2016, le système des quotas d'achat d'électricité. Sans ces quotas, la plus importante des usines de cogénération exploitée par UVE VE-3 n'est plus viable économiquement. En conséquence, UVE a notifié à la société municipale du réseau de chaleur, contrôlée par Vilnius, Vilniaus Silumos Tinklai (« VST »), l'arrêt de l'exploitation de VE-3 au 1er janvier 2016 et sa restitution.
- VST a notifié son refus de reprise de VE-3 ce qui a obligé UVE à supporter les coûts socio-économiques consécutifs à l'élimination des quotas jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'au 29 mars 2017.

Actions destinées à sanctionner le Groupe à raison des augmentations tarifaires de chaleur

- Autorité de la concurrence

(a) UVE

Le 18 janvier 2011, UVE a signé avec une société un contrat de fourniture de biocarburants d'une durée de 5 ans (le « Contrat »), afin d'alimenter les réseaux de chaleur de Vilnius qu'elle gère. Le 25 février 2013, l'autorité de la concurrence de la République de Lituanie (« l'Autorité ») a ouvert une enquête sur la conformité des activités des acteurs économiques de production et de distribution de biocarburants au droit de la concurrence lituanien.

Le 2 décembre 2015, l'Autorité a infligé une amende de 19 millions d'euros à UVE pour restriction de concurrence en raison du Contrat. UVE considère notamment que (i) les approvisionnements en question ont fait l'objet d'une mise en concurrence via des appels d'offres et conformément aux lois applicables, (ii) le marché pertinent du biocarburant retenu par l'Autorité pour son enquête est injustifié et (iii) cette amende est disproportionnée puisque établie sur l'ensemble des ventes de chaleur d'UVE alors que seulement 15% de ces ventes sont générées grâce aux biocarburants.

Le 22 décembre 2015, UVE a initié un recours contre cette décision devant le tribunal administratif de Vilnius, ce qui a suspendu le paiement le temps de la procédure. Le 18 octobre 2016, le tribunal administratif a réduit l'amende à 17.1 millions d'euros sans modifier le reste de la décision de l'Autorité. Le 17 novembre 2016, UVE a fait appel devant la cour suprême administrative. Aucune date d'audience n'a encore été fixée.

(b) Litesko

Un contrat de 15 ans a été conclu, le 2 août 2001, entre Litesko, la municipalité d'Alytus (« Alytus ») et sa société municipale, Alytus Silumos Tinklai (« AST ») pour exploiter et moderniser l'infrastructure de chaleur d'Alytus. En juin 2005, une extension de 10 ans a été convenue (jusqu'en 2026) en contrepartie d'un engagement de Litesko d'investir. En décembre 2007, Alytus a demandé un investissement complémentaire : une nouvelle usine de biocarburant. En contrepartie, Alytus a convenu de permettre à Litesko de rester propriétaire de l'usine à l'expiration du contrat en 2026.

Le 9 septembre 2015, l'Autorité a conclu qu'Alytus avait enfreint la loi sur la concurrence en prolongeant le contrat et en acceptant que Litesko reste propriétaire de l'usine de biocarburant, puis elle a enjoint Alytus à revenir sur les engagements pris en 2005 et 2007. Le 29 septembre 2015, Litesko a initié un recours contre la décision de l'Autorité devant le tribunal administratif de Vilnius, qui l'a rejeté le 29 février 2016. Litesko a fait appel le 14 mars 2016 devant la cour suprême administrative, avec effet suspensif. Le 14 juillet 2017, la cour suprême administrative a rejeté le recours de Litesko.

Le 30 octobre 2015, Alytus a accepté la décision de l'autorité de la concurrence en s'abstenant de faire appel.

Le 15 janvier 2016, Alytus a informé Litesko que les engagements donnés en 2005 et 2007 étaient nuls et nonavenus et, par conséquent, que l'usine de biocarburant devait être transférée à AST le 1^{er} juin 2016 et que la question de la compensation devra être débattue. Ce courrier énonce la position d'Alytus sans être à ce stade une réclamation judiciaire et/ou une décision finale. Dans des courriers du 24 mai et 6 juin 2016, Alytus a demandé à Litesko de lui fournir des informations nécessaires à la reprise des activités et ce, sans attendre le jugement de la cour suprême administrative sur la validité de la décision de l'Autorité. Le 23 juin 2016, Litesko a répondu en proposant une réunion pour discuter (i) de la demande d'informations d'Alytus et (ii) de la compensation qu'Alytus devrait payer à Litesko en vertu de l'expiration du contrat.

Le 17 août 2016, Alytus a initié un recours devant le tribunal civil de Kaunas afin de demander (i) le transfert des installations de chauffage à AST et (ii) la nomination d'un administrateur judiciaire pour superviser les activités de Litesko jusqu'à ce qu'une décision finale sur le transfert intervienne. Le 19 août 2016, le tribunal a nommé un administrateur judiciaire avec de larges pouvoirs. Litesko a alors introduit devant ce même tribunal une demande de retrait de l'administrateur judiciaire pour défaut d'objectivité. Le 1^{er} septembre 2016, le tribunal a refusé le retrait de l'administrateur judiciaire mais a réduit ses pouvoirs. Litesko a répondu que la réclamation d'Alytus n'était pas fondée et a demandé au tribunal de suspendre la procédure jusqu'à la décision finale de la cour suprême administrative concernant la décision de l'Autorité. Le 5 septembre 2016, Litesko a également fait appel et, le 9 février 2017, la cour d'appel a rejeté la nomination de l'administrateur judiciaire.

Par ailleurs, une audience devant le tribunal civil avait été fixée au 19 janvier 2017. La veille de cette audience, Alytus a déposé des amendements à sa réclamation, requérant (i) le transfert, par Litesko, des actifs relatifs à l'activité chaleur, (ii) 8.3 millions d'euros d'indemnisation liés au calcul du prix de chaleur et (iii) 5.9 millions d'euros au titre d'investissements prétendument non réalisés dans le système de chaleur d'Alytus. Le tribunal a accepté d'étudier les points (i) et (iii) de cette réclamation amendée et a rejeté le point (ii).

Saisie d'un appel formé par AST et Alytus, la Cour d'appel a infirmé le 27 avril 2017 le jugement en ce qui concerne le point (ii) et considéré que celui-ci pouvait être soumis au Tribunal. A la suite de cette décision, le Tribunal est donc saisi des réclamations (i), (ii) et (iii) susvisées. Le 30 juin 2017, Litesko a déposé sa réponse. L'audience de plaidoiries a été fixée au 5 octobre 2017.

- Commission Nationale

- (a) UVE

Suite à une inspection commencée en août 2015 par la Commission Nationale afin d'évaluer la validité des coûts et recettes liés aux activités régulées d'UVE pour la période 2012-2014, ladite Commission a remis à UVE, le 18 août 2016, un projet de rapport dans lequel elle conclut à la perception par UVE d'un revenu injustifié d'environ 24.8 millions d'euros sur cette période. UVE conteste la position de la Commission Nationale et a soumis à cette dernière, le 7 septembre 2016, ses arguments contre le projet. Le 22 septembre 2016, la Commission Nationale a déclaré dans son rapport définitif qu'UVE avait perçu des revenus injustifiés de 24.3 millions d'euros. Le 26 octobre 2016, UVE a initié un recours devant le tribunal administratif. L'audience de plaidoiries a été fixée au 28 septembre 2017.

Par ailleurs, le 14 octobre 2016, sur la base des résultats de son rapport définitif, la Commission Nationale a décidé une réduction de 23% du nouveau prix de base de chaleur pour UVE. Le 14 novembre 2016, UVE a fait appel devant le tribunal administratif. Le 26 juin 2017, ce dernier a décidé de suspendre l'instance, jusqu'à que soit rendue la décision sur la réclamation susvisée d'UVE du 26 octobre 2016 relative au rapport définitif de la Commission Nationale.

Le 6 février 2017, toujours sur la base des résultats de son rapport définitif, la Commission Nationale a rédigé un memorandum sur des violations liées aux activités régulées, dans lequel elle reproche à UVE de ne pas avoir respecté les principes et objectifs des lois sur l'énergie et sur le chauffage. UVE a répondu par écrit aux allégations reprochées. Le 24 mars 2017, la Commission Nationale a infligé à UVE une amende de 1,3 millions d'euros. Le 24 avril 2017, UVE a interjeté appel de cette décision devant la cour administrative d'appel de Vilnius. La date de l'audience a été fixée au 11 octobre 2017.

- (b) Litesko

Le 29 mars 2017, la Commission Nationale a approuvé le nouveau prix de base de chaleur applicable pour Alytus. Litesko a contesté la décision de la Commission Nationale et interjeté appel devant le Tribunal administratif le 2 mai 2017. L'audience a été fixée au 10 octobre 2017.

- Mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants d'UVE et Litesko

En février 2012, une enquête a été diligentée par le parquet de Vilnius à l'encontre des dirigeants d'UVE, Litesko et Dalkia Lietuva relativement à l'achat de gaz naturel par UVE et Litesko, entre 2003 et 2005, par l'intermédiaire d'une filiale de négoce de gaz, Dalkia Lietuva (liquidée en mars 2014).

Alors que cet achat de gaz était conforme à la loi, le procureur a saisi le tribunal de ces faits, qualifiés notamment de fraude et d'abus de biens sociaux. Depuis octobre 2014, le tribunal examine le dossier. Il a d'abord procédé à l'audition des témoins de l'accusation. Au cours de cette phase, le procureur a été récusé par le tribunal en janvier 2016 après avoir intenté des poursuites à l'égard d'un témoin de l'accusation ayant fait au tribunal une déposition favorable à la défense. Le tribunal a débuté l'audition des déclarations liminaires des prévenus.

Refus de Vilnius de payer des factures de chaleur

Avant les élections municipales de mars 2015, la pratique était de compenser les factures dues par UVE à la société municipale de Vilnius de distribution de l'eau (Vilniaus Vandenyys) contre les factures de chaleur dues par Vilnius à UVE. Cette compensation était formalisée par un accord tripartite.

De fin mars 2015 à juin 2015, Vilniaus Vandenyys a soumis trois réclamations contre UVE pour le paiement des dettes d'UVE (15 millions d'euros). Après avoir perdu ses trois réclamations en première instance (respectivement les 27 janvier, 1^{er} mars et 18 avril 2016) et en appel, UVE a réglé Vilniaus Vandenyys.

UVE, pour sa part, a porté sa réclamation le 17 août 2015 en justice pour le paiement des factures chaleur (27 millions d'euros) dues par Vilnius jusqu'en juillet 2015. Le 9 juin 2016, le tribunal a confirmé la créance d'UVE pour un montant de 25.2 millions d'euros (y compris les intérêts de retard) et a différé son règlement en 48 mensualités. Vilnius a fait appel le 29 juin 2016. UVE a également fait appel le 8 juillet 2016 pour contester la durée du règlement.

Le 30 mai 2016, UVE a également assigné Vilnius en paiement de factures chaleur pour un montant de 5.6 millions d'euros pour la période allant d'août 2015 à mars 2016.

Le 20 juillet 2016, Vilniaus Vandenyys a, de son côté, soumis trois nouvelles réclamations contre UVE pour le paiement des dettes récentes d'UVE (7,2 millions d'euros).

Le 29 décembre 2016, Vilnius a pris la décision de revenir à un accord tripartite avec UVE et Vilniaus Vandenyys pour la compensation entre les dettes d'UVE envers Vilniaus Vandenyys et de Vilnius envers UVE pour un montant de 5.6 millions d'euros.

Le 24 avril 2017, Vilniaus Vandenyys, Vilnius et UVE ont conclu un nouvel accord tripartite qui a mis fin aux cinq différends en cours entre Vilniaus Vandenyys et UVE, et opère une compensation à hauteur de 8,4 millions d'euros.

Le solde restant dû par Vilnius à UVE après ces compensations a été apuré lors du règlement par AB Vilniaus Silumos Tinklai (VST) du total de la dette de Vilnius à UVE le 15 juin 2017, à la suite de l'expiration du contrat de Vilnius.

A l'issue des compensations opérées par les accords tripartites des 29 décembre 2016 et 24 avril 2017, et du paiement du solde par VST à UVE le 15 juin 2017, l'ensemble des litiges relatifs à la compensation des dettes entre UVE, Vilniaus Vandenyys et Vilnius est aujourd'hui soldé. Les procédures toujours en cours avec Vilniaus Vandenyys concernent exclusivement les retards de paiement et intérêts (soit environ 0,5 millions d'euros).

Lancement d'actions devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI ») et la Chambre de commerce de Stockholm (« SCC »)

Compte tenu de la multitude d'actions et de décisions décrites ci-avant, aussi inéquitables que discriminatoires, le Groupe a déposé le 26 janvier 2016 une requête en arbitrage contre la Lituanie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI »). Le Groupe estime son préjudice à plus de 100 millions d'euros. Le 22 décembre 2016, le Groupe a déposé son mémoire en demande.

Par ailleurs, en décembre 2016, le Groupe a déposé une requête auprès du tribunal arbitral pour des mesures provisoires relatives à une procédure de l'Autorité contre UVE devant les tribunaux lituaniens, qui avaient accordé une saisie conservatoire des comptes bancaires d'UVE ; la requête a été retirée après que la cour suprême administrative a infirmé la décision de saisie des comptes.

Le 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat de Vilnius, UVE a également déposé une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce de Stockholm (« SCC ») pour obtenir la désignation d'un expert indépendant afin d'évaluer l'état des actifs avant la fin du contrat (29 mars 2017). L'objet de l'arbitrage SCC a été étendu par la suite aux réclamations de UVE contre Vilnius et VST en lien avec le contrat de Vilnius ainsi qu'à de possibles demandes reconventionnelles des défendeurs.

Europe du Nord

Royaume-Uni – Propreté - Sheffield

En août 2001, Sheffield Environmental Services Ltd, filiale anglaise à 100% de Veolia ES Aurora, a conclu avec la municipalité de Sheffield (« SCC »), un contrat de services de traitement des déchets jusqu'en 2036.

En 2016, des discussions ont eu lieu concernant l'avenir du contrat et des éventuels scénarios de résiliation, dont certaines relatives au fonctionnement du mécanisme de performance du contrat.

Le 18 janvier 2017, SCC a validé le lancement d'un processus d'appel d'offres.

Néanmoins, de nouvelles discussions se sont engagées avec SCC, sur la possibilité de poursuivre le contrat jusqu'en 2036.

Jusqu'à présent, la décision de la SCC de lancer un nouvel appel d'offres n'a pas été mise en œuvre.

Autres segments – Aides régionales au transport routier de voyageurs

Transdev Group a été informée par courrier du 3 mars 2014 du Président du conseil régional d'Ile-de-France que le 4 juin 2013, le tribunal administratif de Paris avait enjoint à la Région Ile-de-France de procéder à la récupération des subventions versées aux opérateurs, au titre du dispositif d'amélioration des services de transport en commun routiers. Ces subventions ont été qualifiées d'aides d'Etat illégales par un arrêt de la cour d'appel administrative de Paris du 12 juillet 2010, motif pris de leur absence de notification à la Commission européenne. Cette obligation de restitution risquerait donc, selon les termes dudit courrier, de concerner certaines filiales de Transdev Group qui en auraient éventuellement bénéficié, la cour administrative d'appel de Paris ayant rejeté le 31 décembre 2013 la demande de la région Ile-de-France de sursis à exécution de l'injonction de récupération.

Cette première notification a également été envoyée à d'autres opérateurs de lignes régulières de la grande couronne. Cette demande de remboursement s'inscrit dans le cadre d'un contentieux juridique opposant la Région à une entreprise de transport occasionnel et auquel aucune société du groupe Transdev n'est partie. Même si la Région mentionne dans son courrier un montant estimatif de subventionnement régional d'environ 98,7 millions d'euros (hors intérêts moratoires) qui aurait été attribué à des filiales de Transdev Group, cette estimation reste incertaine du fait de la complexité du chiffrage qui résulte, (i) de l'ancienneté du dispositif critiqué, (ii) du nombre d'opérateurs bénéficiaires dont une partie significative a connu des mouvements de restructuration/consolidation, (iii) des règles de fonctionnement dudit dispositif qui implique l'intervention de collectivités locales dont le périmètre de compétences a également évolué et qui sont parties prenantes à ce dispositif soit en tant qu'intermédiaires (les sommes versées par la Région transitent par ces dernières) soit en tant que bénéficiaires économiques. En outre, certaines subventions versées par la région Ile-de-France ne devraient pas être qualifiées d'aides d'Etat, les critères relatifs à l'existence d'un avantage économique et à l'affectation des échanges n'étant pas remplis.

Si la Région Ile-de-France venait à émettre un titre de recettes, un recours suspensif serait alors ouvert à Transdev Group ou ses filiales concernées devant le tribunal administratif.

Transdev Group, aux côtés d'OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France, association regroupant l'ensemble des entreprises privées exploitant des lignes régulières inscrites au Plan de Transport de l'Ile de France), contestera le remboursement qui pourrait être demandé et intentera toute action judiciaire pour défendre ses intérêts.

Par ailleurs, par une décision du 2 février 2017, la Commission européenne a conclu que les aides d'Etat octroyées par la région Ile-de-France en faveur d'exploitants de services de transport en commun par autobus dans la région entre 1994 et 2008 étaient compatibles avec le marché intérieur.

Compte tenu de cette décision, le montant nominal des aides d'Etat ne pourra pas faire l'objet d'une récupération. Seuls les intérêts au titre de la période d'illégalité (période entre la date d'octroi de l'aide et le 2 février 2017) pourraient être récupérés.

La décision de la Commission a fait l'objet d'un recours en annulation partielle formé devant le tribunal de l'Union européenne par des entreprises de transport, parmi lesquelles des filiales de Transdev Group. A titre principal, les requérantes soutiennent que les subventions versées par la région sont des aides existantes et ne doivent pas être prises en compte pour le calcul des intérêts. A titre subsidiaire, les requérantes soutiennent que seules les subventions accordées après le 25 novembre 1998 devraient être prises en compte pour le calcul des intérêts à récupérer, alors que les aides antérieures seraient prescrites.

Parallèlement, Transdev Ile-de-France – comme d'autres entreprises intéressées membres d'OPTILE – ont déposé, le 27 février 2015, devant la cour administrative d'appel de Paris :

- une requête en tierce opposition contre l'arrêt rendu par cette même cour le 12 juillet 2010 ayant déclaré les subventions en cause illégales, procédure à laquelle elle n'avait pas été partie.
- une intervention volontaire, devant la même cour, dans le cadre de l'appel interjeté par la Région Ile-de-France contre le jugement du tribunal administratif de Paris du 4 juin 2013 enjoignant à la Région Ile-de-France d'émettre, en conséquence de la procédure précitée, les titres exécutoires permettant la récupération des aides litigieuses.

Par deux arrêts du 27 novembre 2015, la cour administrative d'appel de Paris a :

- rejeté la tierce opposition de Transdev Ile-de-France ;
- enjoint à la région Ile-de-France de déterminer dans un délai de neuf mois les montants devant être restitués par chaque entreprise bénéficiaire du dispositif d'aides, en tenant compte de la nature des investissements subventionnés et du type d'activité de transport ayant été exercé, puis de procéder à l'émission de titres de recettes.

Le 27 janvier 2016, Transdev Ile de France a introduit un pourvoi contre la décision de rejet de sa tierce opposition, que le Conseil d'état a admis le 12 juillet 2016.

La Région Île-de-France a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt lui imposant de procéder à l'émission de titres de recette. Ce pourvoi n'est pas suspensif.

NOTE 12 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ».

Hormis les rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants et les relations avec les co-entreprises précisées dans les notes des comptes consolidés de l'exercice 2016 (cf. notes 6.2 et 5.2.4.1), au 30 juin 2017, les relations avec les autres parties liées sont les suivantes :

Caisse des dépôts et consignations (actionnaire à hauteur de 4,62 % au 30 juin 2017)

La Caisse des dépôts et consignations est considérée comme une partie liée, en sa qualité d'administrateur, personne morale, siégeant au conseil d'administration de Veolia Environnement.

Le 21 décembre 2016, Veolia Environnement et la Caisse des dépôts et consignations ont clôturé un accord de négociation conclu le 29 juillet 2016 se rapportant au désengagement de Veolia Environnement de son activité Transport et du capital de la société Transdev Group. Les conventions conclues aux termes de cet accord sont décrites dans la note annexe 3.3 des comptes consolidés de l'exercice 2016.

Relations avec la société Raise Investissement

Veolia Environnement a souscrit en juillet 2016, à une augmentation de capital en numéraire de la société Raise Investissement SAS, à hauteur d'un montant total de 5 millions d'euros (souscription à l'émission de 5 millions d'actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro chacune). Le montant de cette souscription a été libéré à hauteur de 50%, la libération du solde devant intervenir sur appel du Président de cette société dans un délai maximum de 5 ans.

La présidence de la société Raise Investissement SAS est exercée par la société Raise Conseil SAS.

Mme Clara Gaymard qui siège au conseil d'administration de Veolia Environnement en qualité d'administrateur est considérée comme une partie liée en raison de ses fonctions de directeur général de la société Raise Conseil SAS.

Relations avec la société SM Conseil

Le 20 mars 2017, Veolia Environnement a conclu un contrat de prestations de services avec la société « SM Conseil » SAS pour une durée de trois ans à compter de cette date. Aux termes de ce contrat, Veolia Environnement confie à cette société la mission de l'assister en vue de (1) la promouvoir auprès de parties prenantes ou de partenaires potentiels dans l'objectif de favoriser le développement de ses activités et (2) d'identifier d'éventuels décideurs ou managers susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de sa stratégie.

Cette convention prévoit une rémunération forfaitaire de la société « SM Conseil » SAS à hauteur de 400 000 euros par an actualisée en fonction de l'indice SYNTEC et sans « success fees ».

Cette société est présidée par M. Serge Michel qui exerce, par ailleurs, les fonctions de censeur au sein du conseil d'administration de Veolia Environnement

NOTE 13 ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

NOTE 14 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 30 juin 2017, le Groupe Veolia a intégré dans ses comptes 1 569 sociétés.

La liste des principales filiales n'a pas connu de modifications significatives par rapport au 31 décembre 2016.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Veolia Environnement, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalie significative obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 28 juillet 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Paul Vellutini

Karine Dupré

ERNST & YOUNG et Autres

Gilles Puissochet

Xavier Senent

5

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

(CHAPITRE 7 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016)

5.1 Composition du conseil d'administration

5.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPEL DE LA COMPOSITION DE SES COMITES

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 20 avril 2017 a notamment renouvelé les mandats d'administrateur de la Caisse des dépôts et consignations, représentée par M. Olivier Mareuse, Mme Marion Guillou et M. Paolo Scaroni pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

À la date du dépôt de la présente actualisation du document de référence, le conseil d'administration de la Société se compose de dix-sept administrateurs, dont deux administrateurs représentant les salariés et six administratrices ainsi que de deux censeurs.

	Indépendance	Date de nomination du 1er mandat	Échéance du mandat
Antoine Frérot président-directeur général		7 mai 2010	AG 2018
Louis Schweitzer vice-président et administrateur référent	◆	30 avril 2003	AG 2019
Homaira Akbari	◆	22 avril 2015	AG 2019
Jacques Aschenbroich	◆	16 mai 2012	AG 2020
Maryse Aulagnon	◆	16 mai 2012	AG 2019
Daniel Bouton	◆	30 avril 2003	AG 2018
Caisse des dépôts et consignations , représentée par Olivier Mareuse		15 mars 2012	AG 2021
Isabelle Courville	◆	21 avril 2016	AG 2020
Clara Gaymard	◆	22 avril 2015	AG 2019
Marion Guillou	◆	12 décembre 2012	AG 2021
Pavel Páša ⁽¹⁾ ✚		15 octobre 2014	Octobre 2018
Baudouin Prot	◆	30 avril 2003	AG 2019
Qatari Diar Real Estate Investment Company , représentée par Nabeel Mohammed Al-Buenain ⁽²⁾	◆	7 mai 2010	AG 2018
Nathalie Rachou	◆	16 mai 2012	AG 2020
Paolo Scaroni	◆	12 décembre 2006	AG 2021
Guillaume Texier	◆	21 avril 2016	AG 2020
Pierre Victoria ⁽¹⁾ ✚		15 octobre 2014	Octobre 2018
Paul-Louis Girardot ▲	N/A	24 avril 2014	2018
Serge Michel ▲	N/A	21 avril 2016	2020

▲ Censeur ✚ Administrateur représentant les salariés

◆ Indépendance au sens des critères du code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le conseil d'administration

N/A : non applicable.

(1) Administrateur représentant les salariés non comptabilisé pour établir les pourcentages d'indépendance en application de l'article 8.3 du code AFEP-MEDEF (cf. chapitre 7, section 7.2.1.1 infra).

(2) M. Nabeel Mohammed Al-Buenain a succédé le 30 mars 2017 à M. Khaled Al Sayed en qualité de représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company.

Les quatre comités du conseil d'administration sont composés comme suit :

- **Comité des comptes et de l'audit** : M. Daniel Bouton (Président), Mme Homaira Akbari, M. Jacques Aschenbroich, Mme Nathalie Rachou et M. Pierre Victoria (administrateur représentant les salariés).
- **Comité des nominations** : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon et M. Paolo Scaroni.
- **Comité des rémunérations** : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Daniel Bouton, Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou et M. Pierre Victoria (administrateur représentant les salariés).
- **Comité recherche, innovation et développement durable** : M. Jacques Aschenbroich (Président), Mme Isabelle Courville, Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou, M. Pavel Páša (administrateur représentant les salariés) et M. Guillaume Texier.

6

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

(CHAPITRE 8 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016)

6.1 Procédures judiciaires et arbitrages

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits ci-après. Par ailleurs, les contrôles et contentieux fiscaux sont présentés dans la note 10.2 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017.

La présentation des principales procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage figurant à la note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017 est incorporée par référence au sein de ce chapitre 6, section 6.1. Les principales mises à jour concernant les litiges figurant à la note 11 et reflétant les évolutions significatives qui ont pu intervenir jusqu'à la date de dépôt de ce document sont également décrites dans ce chapitre 6, section 6.1.

Il n'existe pas d'autres procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptibles d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Amérique du Nord

États-Unis – Flint

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017 *supra*.

États-Unis – WASCO et Aqua Alliance

Certaines des filiales indirectes actuelles et anciennes de Veolia Eau aux Etats-Unis⁽¹⁾ sont défenderesses dans des procédures judiciaires aux États-Unis, dans lesquelles les demandeurs cherchent à obtenir réparation pour des préjudices corporels et autres dommages qui résulteraient d'une exposition à l'amiante, la silice et à d'autres substances potentiellement dangereuses. En ce qui concerne les procédures impliquant les anciennes filiales de Veolia Eau, certaines filiales actuelles de cette dernière demeurent responsables de leurs conséquences et en conservent parfois la gestion. En outre, les acquéreurs des anciennes filiales bénéficient, dans certaines instances, de garanties de Veolia Eau ou de la Société portant sur les conséquences éventuelles de ces procédures. Les demandeurs allèguent habituellement que les préjudices subis ont pour origine l'utilisation de produits fabriqués ou vendus par les filiales de Veolia Eau, ses anciennes filiales ou leurs prédécesseurs. Figurent généralement aux côtés des filiales de Veolia Eau ou de ses anciennes filiales de nombreux autres défendeurs, auxquels il est reproché d'avoir contribué aux préjudices allégués. Des provisions ont été constituées au titre de la responsabilité éventuelle des filiales actuelles dans ces affaires en fonction, en particulier, du lien entre les préjudices allégués et les produits fabriqués ou vendus par ces filiales ou leurs prédécesseurs, de l'étendue des dommages prétendument subis par les demandeurs, du rôle des autres défendeurs et des règlements passés dans des affaires similaires. Les provisions sont constituées au moment où les responsabilités deviennent probables et peuvent être raisonnablement évaluées, et ne comprennent pas de provisions pour responsabilité éventuelle au titre de demandes qui n'auraient pas été engagées.

À la date de dépôt de la présente actualisation du document de référence, un certain nombre de procédures judiciaires ont été résolues, soit par transaction, soit par le rejet de la demande. Aucune des demandes n'a donné lieu au prononcé d'une condamnation.

(1) Des Filiales du groupe Aqua Alliance, ou de WASCO (anciennement dénommée Water Applications & Systems Corporation et United States Filter Corporation), société de tête de l'ancien groupe US Filter dont la majeure partie des activités a été cédée à différents acquéreurs en 2003 et 2004.

Au cours de la période de dix ans s'achevant le 31 décembre 2016, la moyenne annuelle des frais engagés par la Société au titre de ces demandes, incluant les montants versés à des demandeurs et les frais d'avocats et dépens, s'élèvent à environ 815,000 dollars américains nets des remboursements par les compagnies d'assurance.

Europe centrale et orientale

Roumanie

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017 *supra*.

Lituanie

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017 *supra*.

Europe du nord

Royaume-Uni – Propreté - Sheffield

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017 *supra*.

Italie

Siram / Polare

La société italienne de Services à l'Energie, Siram, a fait l'objet, le 3 avril 2012, d'une perquisition dans le cadre d'une instruction impliquant notamment un organisme de recherche, Polytechnic Laboratory of Research SCaRL (ci-après « Polare »), auquel Siram avait confié des services de recherche ayant donné lieu à l'attribution de crédits d'impôt recherche. Siram a procédé pendant l'été 2012 à une régularisation partielle de sa situation fiscale au regard de ce crédit impôt recherche à hauteur de 5,6 millions d'euros.

A l'issue de deux vérifications fiscales, Siram a réglé l'intégralité des sommes réclamées par le fisc italien en avril 2016.

Parallèlement, début août 2012, le tribunal civil de Venise a émis à l'encontre de Siram une injonction de payer à Polare 2,8 millions d'euros au titre de créances prétendument impayées. Cette injonction était assortie de l'exécution provisoire. Fin août 2012, Siram a obtenu la suspension de l'exécution provisoire et a demandé, à titre reconventionnel, la restitution d'une partie substantielle des avances d'environ 20 millions d'euros qu'elle a consenties à Polare (acomptes sur des prestations non réalisées).

En raison de la faillite de Polare (*fallimento*), prononcée en juillet 2013, la procédure d'opposition à l'injonction de payer et celle ayant pour objet la demande reconventionnelle de Siram ont été séparées. Par jugement du 15 janvier 2016, le tribunal de Venise a accueilli l'opposition de Siram et a révoqué l'injonction de payer. Le 17 février 2016, la demande reconventionnelle de Siram a été mise en délibéré, mais par ordonnance du 29 février 2016, le tribunal a considéré qu'il ne disposait pas d'éléments techniques suffisants pour trancher le fond du litige et a nommé un expert, qui a rendu son rapport fin 2016. L'affaire a été mise en délibéré le 14 juin 2017.

Par ailleurs, suite à une enquête ouverte en 2012 par le parquet de Milan, le 4 juin 2015 le procureur a mis en examen des personnes physiques représentant Siram pour escroquerie, fraude fiscale (utilisation frauduleuse du crédit d'impôt recherche) et fausse déclaration d'impôts sur le revenu pour l'année 2009 ainsi que la personne morale (Siram) uniquement du chef d'escroquerie. Le 18 mars 2016, le juge de l'audience préliminaire a renvoyé les personnes physiques et Siram devant le tribunal correctionnel de Milan.. Suite à une audience qui s'est tenue le 14 juillet 2017, le tribunal a rendu le 20 juillet 2017 une première décision sur des exceptions préliminaires et renvoyé l'affaire au 15 septembre 2017 pour trancher sur les autres.

Autres secteurs

Aides régionales au transport routier de voyageurs

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017 *supra*.

Connex Railroad

Le 17 octobre 2012, plusieurs assureurs qui avaient contribué au fonds d'indemnisation pour les victimes de l'accident ferroviaire intervenu en septembre 2008 à Chatsworth (Californie) ont engagé une action auprès des juridictions de l'Etat de Californie du comté de Los Angeles à l'encontre de Connex Railroad LLC (« Connex ») et de Veolia Transportation Inc. venant aux droits de Connex North America, Inc. (« Transdev North America »), tendant au paiement de la somme de 132,5 millions de dollars. La Société considère cette demande infondée et ses filiales défenderesses s'attachent à en obtenir le rejet.

Le 23 janvier 2015 et le 23 juin 2015, les plus gros contributeurs au fonds d'indemnisation des victimes, qui sont aussi les plus importants demandeurs à la procédure, se sont désistés de leur action à l'encontre de Connex et de Transdev North America, si bien que le montant de 132,5 millions de dollars demandé en 2012 est désormais réduit à environ 22 millions de dollars.

Le 18 septembre 2015, la Superior Court de Californie a rejeté l'action des assureurs pour défaut de preuve de leurs allégations, ce qui a été confirmé par jugement du 3 mai 2016, signifié le 24 mai 2016. Le 20 juillet 2016, les assureurs ont interjeté appel de cette décision.

La garantie des sociétés d'assurance AXA Corporate Solutions (« AXA ») et AIG dans le cadre du programme d'assurance groupe de Veolia, dont bénéficient Connex et Transdev North America est désormais contestée par ces assureurs.

Le 30 juillet 2015, AXA a assigné la Société, en présence d'AIG, devant le tribunal de commerce de Paris pour contester la couverture des frais de défense engagés aux Etats-Unis par Connex et Transdev North America ainsi que, en tant que besoin, la couverture de toute éventuelle condamnation de ces sociétés dans le cadre de la procédure précitée. Les sociétés Connex et Transdev North America, contre lesquelles une condamnation de cent mille euros est sollicitée par AXA, n'ont cependant pas été assignées dans cette procédure. Aucune demande de condamnation n'était formée contre la Société. Le 27 janvier 2016, la Société a déposé des conclusions devant le tribunal de commerce de Paris pour contester la validité de l'assignation du 30 juillet 2015 et demander son annulation. Le 2 juin 2016, le tribunal a fait droit à cette demande et le 23 juin 2016, AXA a fait appel de cette décision.

Le 12 janvier 2016, Connex et Transdev North America ont introduit une action contre AXA devant la Superior Court de Californie, pour demander le renvoi devant un jury populaire et la condamnation d'AXA à des dommages et intérêts compensatoires et punitifs. Connex et Transdev North America reprochent à AXA de les avoir contraintes à se défendre seules dans l'action précitée, en violation notamment de son obligation de défendre ses assurés et de son obligation de bonne foi. Le 16 septembre 2016, la Superior Court de Californie s'est reconnue compétente pour statuer sur le litige.

Le 18 février 2016, AXA a signifié une nouvelle assignation à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris à la Société et à AIG et a cité comme co-défendeurs Connex, Transdev North America et Transdev Group. Aucune demande de condamnation n'était formée contre la Société. AXA demandait la condamnation de Transdev Group, Transdev North America et Connex à payer la somme de cent mille euros en réparation des frais qui auraient été générés par leurs demandes de garantie.

Le 20 avril 2017, AXA, Transdev North America Inc., Connex, Transdev Group et la Société sont parvenues à un accord partiel et confidentiel sur leur différend.

Les trois procédures sus évoquées (Cour d'appel de Paris et Tribunal de commerce de Paris ainsi que la procédure de Connex et Transdev North America contre AXA aux Etats-Unis) sont désormais terminées ou sur le point de l'être.

Seule continue à ce jour la procédure aux Etats-Unis des assureurs contre Transdev et Connex et à laquelle Veolia Environnement n'est pas partie.

6.2 Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee, et une copie peut en être obtenue à au siège administratif de la Société au 30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers.

Toutes les informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, dans d'autres États membres conformément à la réglementation boursière et en matière de valeurs mobilières sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse indiquée ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse suivante : www.amf-france.org.

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF est disponible à l'adresse suivante : www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee.

Enfin, les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au 30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers.

6.3 Contrôleurs légaux des comptes

6.3.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG SA

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Monsieur Jean-Paul Vellutini et Madame Karine Dupré.

2, avenue Gambetta Tour Eqho – 92066 Paris la Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ernst & Young et autres

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Messieurs Xavier Senent et Gilles Puissochet.

1-2, place des Saisons – Paris - La Défense 1 – 92400 Courbevoie.

Société désignée le 23 décembre 1999 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 20 avril 2017 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6.3.2 COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT⁽¹⁾

KPMG Audit ID

2, avenue Gambetta Tour Eqho – 92066 Paris la Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

(1) Le renouvellement du mandat de la société Auditex n'a pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société du 20 avril 2017 en application des dispositions de l'article L. 823-1- I 2^o alinéa du Code de commerce.

6.4 Personnes responsables de l'actualisation du document de référence

6.4.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Antoine Frérot, président-directeur général de Veolia Environnement.

6.4.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité contenu dans la présente actualisation présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Fait à Aubervilliers, le 31 juillet 2017

Le Président-directeur général

Antoine Frérot

6.5 Tables de concordance

6.5.1 TABLE DE CONCORDANCE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table ci-après permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 ainsi que le cas échéant les pages du document de référence afférentes à ces informations.

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Chapitres ou sections du document de référence	Pages	Chapitres ou sections de l'actualisation du document de référence	Pages
1 – Personnes responsables				
1.1 Indication des personnes responsables	8.7	392	6.4	77
1.2 Déclaration des personnes responsables	8.7	392	6.4	77
2 – Contrôleurs légaux des comptes				
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	8.6	391	6.3	76
2.2 Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A		N/A	
3 – Informations financières sélectionnées				
3.1 Informations financières historiques	Chiffres clés	2	N/A	
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A		1	3
4 – Facteurs de risques	5	249 à 273	3.6	26
5 – Informations concernant l'émetteur				
5.1 Histoire et évolution de la Société	1.1	8	N/A	
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1	382	N/A	
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	8.1.4	382	N/A	
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	8.1.3	382	N/A	
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	8.1.1 et 8.1.2	382	N/A	
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	3.1	64	3.1 et 3.9	9 et 28
5.2 Investissements				
5.2.1 Principaux investissements réalisés	3.3.2 et 4.1 note 3.2	84 et 117	3.3.2 et 4.1 note 3.1	24 et 42
5.2.2 Principaux investissements en cours	3.3	83	3.3.2	24
5.2.3 Principaux investissements envisagés	3.3	83	3.3.2	24
6 – Aperçu des activités				
6.1 Principales activités	1.3.1 et 1.4	14 et 27	N/A	
6.2 Principaux marchés	1.3.2	19	N/A	
6.3 Événements exceptionnels	N/A		N/A	
6.4 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.5.2	40	N/A	
6.5 Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.3 et 1.4	14 et 27	N/A	
7 – Organigramme				
7.1 Description sommaire du Groupe	1.4.1 et 8.4	27 et 390	N/A	
7.2 Liste des filiales importantes	4.1 note 15 et 4.2 note 7.11	199 et 242	4.1 note 14	69
8 – Propriétés immobilières, usines et équipements				
8.1 Immobilisations corporelles importantes	1.5.3 et 4.1	41 et 152	N/A	

	Chapitres ou sections du document de référence	Pages	Chapitres ou sections de l'actualisation du document de référence	Pages
Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004				
	note 7.3			
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	1.6	42	N/A	
9 – Examen de la situation financière et des résultats				
9.1 Situation financière	3.2 à 3.4 et 4.1	67 à 89 et 100	3.2, 3.3 et 4.1	12, 24 et 29
9.2 Résultat d'exploitation	3.2.2 et 4.1 note 5.2	67 et 125	3.2.2, et 4.1 note 5.2	12 et 46
10 – Trésorerie et capitaux				
10.1 Information sur les capitaux	4.1 et 4.1 note 9	100 et 181	4.1 et 4.1 note 8	29 et 58
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	4.1 et 4.1 note 8.1 à 8.1.3	100 et 154 à 162	4.1 et 4.1 note 7	29 et 53
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	2.1.7, 4.1 note 8.1.1 et 5.2.2.1.3	58 et 154 et 260	2.1.3 et 4.1 note 7	6 et 53
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	4.1 note 8 et 5.2.2.2.3	154 et 262	N/A	
10.5 Sources de financement attendues	3.3 et 4.1 note 8	83 et 154	N/A	
11 – Recherche et développement, brevets et licences	1.5.1 et 1.5.2	38 et 40	N/A	
12 – Informations sur les tendances				
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	3.6	91	3.1	9
12.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	1.2, 3.7, 3.9 et 4.1 note 14	9, 91, 98 et 198	3.5 et 3.7	26
13 – Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A		N/A	
14 – Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale				
14.1 Informations concernant les membres du conseil d'administration et la direction générale	7.1 et 7.3	328 et 357	5.1	71
14.2 Conflits d'intérêts	7.1.3	343	N/A	
15 – Rémunération et avantages				
15.1 Rémunérations et avantages en nature	7.4.1 et 7.4.4	358 et 372	N/A	
15.2 Retraites et autres avantages	7.4.2 et 7.4.5	367 et 375	N/A	
16 – Fonctionnement des organes d'administration et de direction				
16.1 Mandats des membres du conseil d'administration	7.1.1 et 7.1.2	328 et 343	5.1	71
16.2 Contrats de service liant les membres du conseil d'administration	4.1 note 13	198	3.4 et 4.1 note 12	26 et 69
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7.2.2.1 et 7.2.2.3	352 et 355	5.1	71
16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	7.2.1.1	344	N/A	
17 – Salariés				
17.1 Nombre des salariés	Chiffres clés et 6.4.1	2 et 305	N/A	
17.2 Participations dans le capital et stock-options	7.4.3	368	N/A	
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	6.4.3.4	314	N/A	
18 – Principaux actionnaires				
18.1 Identification des principaux actionnaires	2.2	60	2.2	8
18.2 Existence de droits de vote différents	2.2.1, 2.2.2 et 8.1.9	60, 61 et 385	2.2	8

	Chapitres ou sections du document de référence	Pages	Chapitres ou sections de l'actualisation du document de référence	Pages
Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004				
18.3 Contrôle de l'émetteur	2.2	60	2.2	8
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	8.3	389	N/A	
19 – Opérations avec des apparentés	4.1 note 13	198	4.1 note 12	69
20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur				
	Chiffres clés, 4.1 et 4.2	2, 100 et 206	1 et 4.1	3 et 29
20.1 Informations financières historiques	N/A		3.8	27
20.2 Informations financières proforma	4.1 et 4.2	100 et 206	4.1	29
20.3 États financiers	4.1 et 4.2	100 et 206	4.1	29
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	4	99	4.1	29
20.5 Date des dernières informations financières	N/A		4.1	29
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	2.3 et 8.1.7	62 et 383	2.3	8
20.7 Politique de distribution des dividendes	4.1 note 12 et 8.2	192 et 386	4.1 note 11 et 6.1	63 et 73
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.3 et 4.1 notes 3.2	14 et 117	4.1 note 3.1	42
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale				
21 – Informations complémentaires				
21.1 Capital social				
	2.1.1 et 2.1.4	52 et 56	2.1.1	4
21.1.1 Montant du capital souscrit et capital autorisé non émis	2.1.5	57	N/A	
21.1.2 Actions non représentatives du capital	2.1.3	53	2.2.1	8
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même	2.1.7, 3.9, 4.1 note 8.1 et 7.4.3	58, 154 et 368	2.1.3 et 4.1 note 7	6 et 53
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A		N/A	
21.1.5 Droits d'acquisition et obligations attachées au capital souscrit, mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	N/A		N/A	
21.1.6 Options sur le capital de membres du Groupe	2.1.6	57	N/A	
21.1.7 Historique du capital social				
21.2 Acte constitutif et statuts				
21.2.1 Objet social	8.1.5	382	N/A	
21.2.2 Organes d'administration, de direction et de surveillance	7.1 et 7.2	328 et 344	5.1.1	71
	8.1.7 et 8.1.9	383 et 385	N/A	
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	8.1.12	386	N/A	
21.2.4 Modification des droits des actionnaires			N/A	
21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	8.1.8	383	N/A	
21.2.6 Dispositions pouvant retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle	N/A		N/A	
21.2.7 Déclaration des franchissements de seuils statutaires	8.1.11	386	N/A	
21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital				
22 – Contrats importants	8.3	389	N/A	
23 – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A		N/A	
24 – Documents accessibles au public	8.5	391	6.2	67
	1.4, 4.1 note 15 et 4.2 note 7.11	27, 199 et 242	4.1 note 14	69
25 – Informations sur les participations				

6.5.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Rapport financier semestriel	Pages
1 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017	29 à 69
2 – Rapport semestriel d'activité	9 à 27
- Evènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	9 à 26
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice	26
- Principales transactions intervenues entre les parties liées	26 et 69
3 - Attestation du responsable	77
4 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2017	70

CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE 2017

23 février 2017

Publication des comptes annuels 2016

20 avril 2017

Assemblée générale des actionnaires

4 mai 2017

Publication des chiffres clés du 1^{er} trimestre 2017

31 juillet 2017

Publication des comptes semestriels 2017

7 novembre 2017

Publication des chiffres clés du 3^{ème} trimestre 2017

Relations investisseurs

Monsieur Ronald Wasylec

Directeur des relations avec les investisseurs

Tél : +33 (0)1 85 57 84 76

www.veolia.com/fr/groupe/espace-finance

Veolia Environnement

Société anonyme
au capital de 2 816 824 115 €
403 210 032 R.C.S. Paris

Siège administratif :
30 rue Madeleine Vionnet
93300 Aubervilliers

Siège social :
21 rue La Boétie
75008 Paris

www.veolia.com